

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO précise que le vote est à bulletin secret. Il explique que les personnes ayant des procurations devront venir voter une première fois lorsque la personne leur ayant remis cette procuration sera appelée, et une deuxième fois à l'appel de leur nom.

Madame le Maire souhaite d'autre part informer les élus qu'elle doit notifier la désignation d'un remplaçant pour voter à sa place, compte tenu de sa qualité de Conseillère départementale. Elle précise que cette désignation s'est effectuée dans les délais réglementaires et que c'est Monsieur Philippe BECART, né le 28 mars 1949 à Saint-Hilaire-lez-Cambrai, domicilié 11 avenue du Maréchal Leclerc à Garches, numéro d'électeur 58, bureau 2, mairie B, qui la remplacera.

Monsieur OLIVIERO appelle maintenant les élus dans l'ordre de la fiche d'appel pour procéder au vote.

Le scrutin étant clos, **Madame le Maire** précise qu'il y a 31 votants et que les élus du groupe Garches Autrement n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Elle invite maintenant à procéder à l'ouverture de l'urne et au comptage des bulletins. Elle précise qu'il y a bien 31 enveloppes.

Après dépouillement, elle proclame les résultats :

- 31 enveloppes
- 31 bulletins
- 18 pour Ensemble pour les Hauts-de-Seine
- 12 pour Renaissance
- 1 blanc.

Elle explique ensuite que ces votes vont être traduits en sièges, que le quotient électoral va être calculé et que le reste sera ensuite distribué à la plus forte moyenne.

Elle annonce les résultats :

- 5 places pour Ensemble pour les Hauts-de-Seine
- 4 places pour Renaissance.

Madame le Maire indique que le Conseil municipal va maintenant débiter. Elle propose la candidature de Monsieur GUERRA en tant que secrétaire de séance.

Monsieur GUERRA procède à l'appel des participants. Jeanne BECART « présente », Bertrand OLIVIERO « présent », Béatrice BODIN « présente », Thierry MARI « présent », Cécile PONY-VIGIER « présente », Charlotte DENIZEAU-LAHAYE « présente », Julien MAGITTERI « absent » est représenté par Solène ALLANIC, Charlotte BAQUET « présente », Benoît BAS « présent », Bruno GUERRA « présent », Nathalie LOUVEL « absente » est représentée par Sophie RECHSTEINER, Sylvie THOMAS-DURIER « absente » est représentée par Thierry MARI, Sophie RECHSTEINER « présente », Thierry DE PONCINS « présent », Grégoire VERSPIEREN « présent », Grégory DEBAUVE

« présent », Emilie BRIAND « absente » est représentée par Grégory DEBAUVE, Pierre-Louis BRIERE « absent » est représenté par Bruno GUERRA, Solène ALLANIC « présente », Allain MAIRE « présent », Marc LAUNAY « présent », Patricia SAVIN « présente », Benoit CUIGNET « présent », Caroline FACY-LUIRARD « présente », Roman JACQUEMONT « absent » est représenté par Allain MAIRE, Yann BURSTEIN « présent », Yves MENEL « présent », Sylvie BOSSET « absente » est représentée par Yves MENEL, Laurence DERMAGNE « absente » est représentée par Yann BURSTEIN, Françoise GUYOT « absente » est représentée par Marc LAUNAY, Philippe HERZOG « absent » est représenté par Béatrice BODIN, Nathalie BOINET « présente », Agnès DUMONT « présente ».

01 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2023 PRISE ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE SIGNATURE

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 8 février 2023.

Madame SAVIN indique que le procès-verbal de la séance du 8 février est précis et exhaustif et remercie les services. En revanche, le groupe Garches Ensemble souhaite réitérer ses trois demandes non suivies d'effet à ce jour, trois demandes qui visent toutes un seul objectif, à savoir le respect de la démocratie municipale et de connaissance par les Garchois des sujets traités par la municipalité. Un, concernant la tenue des séances du Conseil municipal, son groupe demande à nouveau que ces séances soient retransmises sur le site de la Ville comme il l'était initialement. Deux, concernant le dossier remis aux élus, son groupe demande à nouveau que les annexes suivent la même numérotation que les délibérations auxquelles elles se rattachent. Elle indique que pour cette séance, le dossier reçu comporte plus de 420 pages, dont 350 pages d'annexes qui, pour la grande majorité, ne présentent aucun intérêt de fond majeur, encore faut-il en avoir pris connaissance. Permettre à son groupe de gagner du temps dans cette analyse par une numérotation cohérente avec les délibérations serait, elle le rappelle, grandement apprécié. Trois, concernant les panneaux d'affichage libre, son groupe demande à nouveau que ces panneaux soient libres de toute communication de la mairie afin que, conformément à leur finalité, ces panneaux permettent l'affichage d'opinions et la publicité des activités des associations sans but lucratif de la commune. D'autre part, pour ce qui est de l'ordre du jour de la présente séance, elle indique que son groupe Garches Ensemble demande le report au prochain Conseil municipal du point n° 31 portant soi-disant débat de politique générale, et ce, pour non-respect des termes du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, elle explique qu'en application de l'article L.2121-19 du CGCT, 1/10^{ème} au moins des membres du Conseil municipal peut demander un débat portant sur la politique générale de la Ville. Le CGCT précise par ailleurs que ce débat de politique générale ne peut avoir lieu qu'une fois par an. Il s'agit donc clairement d'une séance dédiée à la politique générale avec présentation par la majorité des orientations budget-programme pour débat avec tous les élus afin de croiser, échanger et participer aux décisions d'investissement qui engagent l'avenir de la Ville et pas de cette seule mandature. Elle indique ensuite que, par courrier officiel du 30 mars 2023, son groupe Garches Ensemble a saisi Madame le Maire en ce sens pour organiser ce débat de politique générale. Leur demande était très précise, à savoir détail des actions prévues ou envisagées pour les 12 prochains mois avec indication exhaustive et détaillée du calendrier et des coûts associés sur les sujets de travaux, mobilité, santé, refonte du cœur de Garches,

propreté, sécurité. Son groupe demandait à Madame le Maire de lui indiquer la date retenue pour ce débat de politique générale et d'adresser aux élus tout document pertinent en lien avec les sujets précités. Or, dans l'ordre du jour de cette séance, reçu le 24 mai, leur demande de débat de politique générale ne figurait pas ni aucun document en ce sens. Le 26 mai, son groupe a adressé aux services de la mairie sa tribune à paraître au prochain bulletin municipal, tribune qui se faisait l'écho de n'avoir été honoré d'aucune date pour la tenue de ce débat. Et le 2 juin, subitement, un point n° 31 portant de manière alléguée débat de politique générale, sans aucun rapport ni annexe, serait apparu. Son groupe estime donc que ce n'est ni sérieux, ni respectueux de sa demande. Elle explique que le CGCT prévoit le droit une fois par an à ce qu'ait lieu un vrai débat de politique générale. Il s'agit d'une séance dédiée à la compréhension des choix adoptés par la majorité afin que tous les élus puissent en débattre dans un esprit d'échange et de partage d'expérience. Elle précise que le fait de ne pas être dans la majorité ne doit pas impliquer une opacité des décisions prises qui engagent l'avenir de Garches. Elle ajoute qu'il n'est pas possible de continuer de découvrir des investissements au fil de l'eau ou au fil des visites de quartiers ou des déplacements, sans savoir à quel poste les rattacher, ainsi que des travaux de voirie énergétiques dont la finalité n'est pas compréhensible. Ajouter en dernière minute, en toute fin de séance du Conseil municipal, un point n° 31 portant pseudo débat de politique générale, pourrait être interprété comme un non-respect de leur rôle et fonction d'élus. Ne souhaitant pas valider une telle hypothèse, que d'aucuns nous incitent à croire, son groupe Garches Ensemble demande à Madame le Maire que ce point n° 31 soit reporté à la prochaine séance du Conseil municipal et figure en point n° 1 de ce prochain Conseil municipal, avec débat, remise de documents et annexes.

Madame le Maire répond que ces propos lui semblent amusants venant d'élus ayant quitté la majorité au sein de laquelle ils avaient le loisir d'apprécier. Elle rappelle que la politique conduite par la Ville est débattue à l'occasion de chaque Conseil municipal, que les élus peuvent voter sur un PPI qui concerne les investissements de la commune, qu'un débat est proposé sur le ROB et sur les orientations budgétaires, et qu'en février le budget a été voté. Toutes ces thématiques permettent donc aux élus d'avoir tous les éléments afin d'apprécier et de pouvoir débattre au sein du Conseil municipal de tous les sujets qu'ils souhaitent aborder. Elle se déclare donc assez stupéfaite par les propos de Madame SAVIN. Elle explique que c'est une obligation et que les textes du CGCT mentionnent que, dès lors que la question a été posée et que la demande a été formulée, le débat doit être organisé de préférence à la première séance qui suit et pas au cours d'une séance budgétaire. Elle indique que ce point sera donc remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal. D'autre part, en ce qui concerne la retransmission des séances, elle précise que sa réponse est la même que les fois précédentes.

Monsieur MENEL indique que son groupe va comme d'habitude s'abstenir, même si le compte-rendu est tout à fait correct, car ils souhaitent que leurs interventions leur soient soumises au préalable afin de contrôler que ce qui est inscrit dans le procès-verbal est exactement conforme à leurs propos au cours de la séance. D'autre part, il indique que son groupe souhaite également une retransmission des séances du Conseil municipal sur les réseaux sociaux et sur le site de la Ville car certaines personnes ne peuvent pas y assister physiquement. Concernant le débat de politique générale de la Ville, il se dit un peu surpris d'avoir vu ce sujet apparaître à l'ordre du jour sans avoir reçu aucun document de travail au préalable. Il explique qu'il n'est pas facile pour l'opposition et pour les minorités de travailler, et qu'un minimum de documentation est nécessaire afin de pouvoir faire des arbitrages et obtenir un vrai débat, ce qui lui semble nécessaire pour les Garchois, compte tenu de la situation actuelle de la commune.

Madame le Maire prend acte des propos de Monsieur MENEL.

Monsieur BURSTEIN demande une petite précision concernant la page 21, il avait demandé à ce que les bulletins de vote soient détruits et Madame le Maire lui avait répondu que ces bulletins étaient de toute façon remis à la Préfecture. Or, quelques minutes après, une personne des services lui a indiqué que les bulletins étaient détruits instantanément. Il aimerait donc savoir ce qu'il est advenu de ces bulletins de vote.

Madame le Maire répond qu'ils ont été détruits.

Monsieur BURSTEIN rappelle que le compte rendu stipule qu'ils sont envoyés à la Préfecture.

Madame le Maire répond que ce sera corrigé sur le rapport. Elle soumet le PV à l'approbation des élus. 5 Abstentions

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	S'abstient
Yves MENEL	S'abstient
Sylvie BOSSET	S'abstient
Laurence DERMAGNE	S'abstient
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	S'abstient

02 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT SUR LES CENTRES-VILLES VIVANTS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LA METROPOLE DU GRAND-PARIS

Madame le Maire explique que ce dispositif porté par la MGP a pour objectif de décliner une offre de services aux communes métropolitaines et de les accompagner dans leurs projets de redynamisation des cœurs de ville. Elle précise qu'il s'agit d'un accompagnement stratégique, technique, juridique et financier. L'ingénierie financière apportée consiste notamment à la constitution de dossiers de subventions, y compris de subventions européennes, il y a également le recours à un fonds dédié, le FIMACS, qui va permettre à la Ville de Garches de bénéficier d'une aide financière dans le cadre d'un projet d'aménagement de son cœur de ville, une aide financière qui pourra d'ailleurs être renouvelée à l'issue de 2 ans. Elle précise que cette aide est d'un montant de 500 000 € pour le seul projet d'aménagement de la place de l'Eglise et qu'elle pourra être renouvelée pour l'aménagement du reste du cœur de ville. Elle ajoute qu'il sera possible de cumuler le FIM, Fonds d'Investissement Métropolitain, de la MGP, qui contribue aux projets des communes métropolitaines à hauteur de 30 %. Elle explique ensuite que l'objectif pour la Ville est d'être accompagnée mais également de créer un réseau métropolitain de managers de centre-ville et de pouvoir s'appuyer sur une foncière de revitalisation et un observatoire des centres-villes. Afin de pouvoir intégrer ce dispositif, une fois la délibération adoptée, la Ville pourra déposer un dossier de candidature qui sera présenté au second semestre à un comité pour avis, et ensuite au Bureau et au Conseil métropolitain au sein duquel siège Monsieur BAS, conduisant à la signature de la Charte d'engagement Centres-Villes vivants. La signature devrait pouvoir intervenir, si ce projet est validé, courant décembre 2023. Enfin, elle précise que ce dispositif accompagne la Ville de façon très concrète et positive dans un projet qui va remodeler le cœur de ville pour les 30 années futures. Elle ajoute que toutes les contributions financières sont bien évidemment les bienvenues mais que la Ville a également besoin d'être accompagnée sur des domaines techniques, juridiques et stratégiques et que les services de la Métropole sont tout à fait équipés notamment avec EY qui participe à ce dispositif.

Monsieur MENEL indique que son groupe votera favorablement car c'est de l'argent qui va être récupéré par la Ville. Il souhaite simplement faire remarquer qu'il y a trop de structures : la commune, le Département, la MGP, la Région, etc., et estime que tous ces financements croisés devront s'arrêter un jour car c'est l'argent du contribuable. Il ajoute que c'est un vrai souci national.

Madame le Maire indique qu'en effet l'argent ne tombe pas du ciel et que les subventions proviennent bien des impôts des concitoyens. Cependant, compte tenu que des organismes donnent des subventions et accompagnent les communes dans leurs projets d'investissement, elle préfère que cet argent soit perçu par Garches plutôt que par une autre commune.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour

Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoît BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

03 RESSOURCES HUMAINES

**DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT SOCIAL
UNIQUE 2022 DE LA VILLE DE GARCHES
DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT SOCIAL
UNIQUE 2022 DE LA CAISSE DES ECOLES
DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT SOCIAL
UNIQUE 2022 DU CCAS**

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que ce document a été créé par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et est entré en vigueur en 2021. Ce document se substitue à d'autres documents qui existaient antérieurement. Chaque année, le Rapport Social Unique rassemble les éléments et les données qui figurent dans les différentes bases de données de la Ville qui permettent ensuite d'établir les lignes directrices de gestion. Ces lignes directrices de gestion vont déterminer ensuite la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Elle remercie les services de Madame FILLERON qui ont beaucoup travaillé pour préparer un RSU qui est très complet par rapport à celui présenté l'année dernière qui était la première mouture. Ce RSU a donc été amélioré et comporte beaucoup plus d'éléments. Elle explique ensuite que ce RSU tient compte de la réintégration du personnel de

la Caisse des Ecoles qui est désormais rattaché à la mairie. D'autre part, elle précise que ce RSU qui concerne 2022 est maintenant présenté au mois de juin, l'idée étant de le présenter le plus tôt possible. Ce RSU comprend toutes les données en matière d'emploi : les effectifs, les positions statutaires, tous les recrutements qui ont eu lieu, les différents parcours professionnels, les départs et les cessations de fonction, les formations, la rémunération, les questions de santé et sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions de travail, l'action sociale, la protection sociale, le dialogue social avec les instances syndicales, et enfin les questions disciplinaires.

Monsieur LAUNAY indique avoir examiné avec attention ce RSU qui est effectivement très bien rédigé et très précis. Il remarque que, par rapport au document précédent, il a l'avantage de donner beaucoup plus d'informations et d'indications, mais que néanmoins les constats restent globalement les mêmes. Il rappelle qu'il était d'ailleurs intervenu sur ces sujets lors de la séance précédente, à savoir un taux d'absentéisme extrêmement important, en particulier pour une certaine catégorie du personnel, un taux d'accident élevé composé de beaucoup d'accidents de trajet, et un taux de formation de la catégorie C qui reste relativement faible surtout en considérant la nécessité d'opérer des reconversions éventuelles parmi cette catégorie. Tout cela nécessite selon lui des plans d'action qui sont assez simples à mettre en œuvre et qui sont pratiqués dans beaucoup de collectivités ou entreprises. Il note que Madame le Maire a d'ailleurs pris acte du fait qu'il fallait engager un certain nombre d'actions. Parmi ces actions, il renvoie à des actions dont il parlera dans la question écrite qui a été transmise à Madame le Maire, à savoir des actions qui pourraient permettre d'améliorer ces indicateurs, en particulier l'indicateur sur l'absentéisme.

Madame DENIZEAU-LAHAYE répond que les années 2020, 2021 et 2022 correspondaient à la période Covid et que les chiffres sont donc biaisés. Elle ajoute qu'ils espèrent des chiffres meilleurs en 2023 au niveau de l'absentéisme. En ce qui concerne les accidents de travail, elle indique qu'il y a en effet beaucoup d'accidents de trajet sans gravité, et quelques accidents graves qui ont entraîné des arrêts assez longs mais qui restent exceptionnels. Concernant la formation, elle explique qu'un plan d'action de formation a été entrepris et mis en œuvre depuis le début de l'année et ajoute que la crise sanitaire a entraîné un manque de formation. D'autre part, elle indique que la formation spécialisée rattachée au CST a été mise en place et que, dans ce cadre, le recrutement d'un agent de prévention au sein de la Ville est en cours, cet agent sera chargé de la prévention et de la sécurité. Par ailleurs, elle explique que la question des accidents de travail a été évoquée, notamment la question des formations apportées aux agents en matière de sécurité au travail. Elle précise que les agents des services techniques sont déjà très équipés mais que ce n'est pas le cas dans les crèches où certains accidents pourraient en effet être évités en faisant plus de prévention.

Monsieur MENEL demande s'il s'agit d'une prise d'acte ou d'un vote pour ce rapport.

Madame le Maire répond que c'est une prise d'acte.

Monsieur MENEL indique que le rapport social lui évoque les RH, le personnel et les employés municipaux. Il évoque les difficultés au sein du personnel et indique que, compte tenu de ce qui se passe actuellement, le groupe Utile Pour Garches souhaite une meilleure santé au Directeur de la Prévention et de la Sécurité ainsi qu'à tous les employés municipaux. Il ajoute que la situation est très délicate et évoque un sujet qui est maintenant judiciaire.

Madame le Maire précise à Monsieur MENEL qu'il y aura une question orale sur ce sujet à la fin du Conseil municipal.

Monsieur MENEL demande à Madame le Maire de le laisser parler et lui fait remarquer que la plupart des élus au sein de cette assemblée semblent mal à l'aise. Il souhaite d'autre part évoquer devant le Conseil municipal et devant les Garchois ici présents le fait que, depuis deux ans et demi, son groupe dénonce le danger existant au niveau du personnel, danger qui est aujourd'hui de plus en plus important. Il remercie Madame le Maire pour sa patience.

Madame le Maire précise à Monsieur MENEL qu'elle fait preuve d'énormément de patience puisqu'elle le laisse parler. Elle ajoute que s'il n'y avait pas de question orale elle l'aurait laissé parler longuement de ce sujet, sujet sur lequel les propos de Monsieur MENEL ne varient d'ailleurs pas beaucoup. Elle précise d'autre part qu'une question orale sera posée à la fin de la séance et qu'elle aura ainsi l'occasion d'entendre le groupe de Monsieur MENEL sur ce sujet et qu'elle pourra ainsi lui répondre.

Madame le Maire propose de prendre acte de la présentation de ce RSU. Pas d'abstention, pas de vote contre.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

04 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT INTERNE DES ARCHIVES DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que la Ville produit de nombreuses archives sous format électronique et sous format papier et qu'elle est propriétaire de ces archives. Compte tenu qu'aucun règlement n'existait, il a été décidé, afin d'encadrer la gestion des archives, d'édicter ce règlement pour organiser l'archivage, l'accessibilité, et respecter les différents textes en la matière.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

05 FINANCES

DELIBERATION PORTANT MISE EN ŒUVRE DE L'ACTE DU 10 AVRIL 1992 CONCLU PAR LA VILLE DE GARCHES RELATIF AU TRANSFERT D'UN PARKING SIS 24/26 RUE DE SURESNES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique qu'il s'agit d'une résolution suite à un bail emphytéotique qui avait été souscrit le 10 avril 1992 avec le groupe APEC HABITATION. Ce principe arrivant à terme en 2022, il était donc nécessaire de pouvoir réintégrer ce parking. Il explique qu'il y a deux temps d'action : le premier temps d'action pour le parking puisqu'il est remis en plein et à titre gracieux pour une parcelle de 480 m², et le deuxième temps d'action concerne le retour dans le domaine privé et la rétrocession à SEQUENS de 10 logements pour un prochain Conseil, pour un montant de 1 457 000 € suite à l'évaluation des domaines.

Madame DUMONT indique qu'il est mentionné dans la délibération la cession de 10 logements sociaux.

Monsieur OLIVIERO précise que c'est sur un premier rapport puisque la société SEQUENS s'était portée sur le principe d'acquisition, cependant ils attendent de passer au niveau de leur Conseil d'administration et donc cette deuxième partie a été décalée au Conseil de septembre.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour

Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

06 FINANCES

DELIBERATION PORTANT AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE M57

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique qu'il y a chaque année des créances non recouvrables et que, sur le principe de la M57, il est prévu de pouvoir thésauriser un potentiel financier afin d'ajuster le règlement d'une partie de ces créances non recouvrables. Ce calcul est fait à partir des créances douteuses, c'est-à-dire des créances que le Trésor Public ou la Ville ne savent pas si elles pourront être recouvrées. Toutes ces créances douteuses sont donc prises à partir des années N-2 et ce calcul permet d'avoir une potentialité de mise en réserve de 15 % minimum des montants constatés. Il précise, à titre d'exemple, que pour la fin de l'année 2022 il y avait, entre 2015 et 2020, 31 700 € de créances douteuses. Il ajoute que les créances douteuses sont toujours en recouvrement et que le principe est donc de mettre 15 % de cette somme en réserve afin de pouvoir thésauriser par avance la prise en charge de tout ou partie de ces créances, ce qui représente un montant de 4 800 €.

Madame SAVIN constate que le montant de 31 000 € n'est pas très important mais demande quelle est la nature de ces créances douteuses.

Monsieur OLIVIERO répond qu'il y a énormément de frais de cantine et de frais sociaux, avec des montants qui en général n'excèdent pas 200 ou 300 € mais qui ont deux aspects, soit ce sont des montants que la commune a du mal à recouvrer, souvent sur des mêmes familles, soit ce sont des montants qui sont trop faibles pour que le Trésor engage une poursuite.

Monsieur MENEL explique que son groupe ne peut pas voter cette délibération puisqu'ils n'ont pas reçu la liste qu'ils avaient demandée comprenant le détail de ces créances. Il indique que son groupe votera donc contre cette délibération puisqu'il s'agit d'argent qui ne revient pas à la Ville et qu'ils estiment que c'est un point important.

Monsieur OLIVIERO rappelle à Monsieur MENEL que la liste a été demandée par Madame GUYOT sur le rapport suivant et qu'elle lui a été communiquée immédiatement par les services. Il précise que l'exemple qu'il a donné ne figure pas sur le rapport mais qu'il avait simplement pour but d'éclairer l'ensemble du débat.

Monsieur MENEL demande pourquoi les autres groupes n'ont pas eu ces mêmes informations puisque sur le rapport suivant son groupe n'a pas non plus la liste.

Monsieur OLIVIERO explique que sur le présent rapport il n'y a pas ces éléments qui concernent ce rapport.

Madame le Maire indique que les éléments demandés par un élu à tous les élus composant la commission seront transmis.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 4 votes contre. Il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre
Laurence DERMAGNE	Vote contre
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

07 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES CREANCES IRRECOURVABLES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique qu'il s'agit des créances irrécouvrables qui sont communiquées par le Trésor et qui s'élèvent pour les admissions en non-valeur à un montant de 8 124,38 €. Il précise que cela concerne des montants de 200 à 300 € sur un certain nombre de familles au maximum, et des montants de 3 à 6 € sur une soixantaine de lignes. Il a bien compris que le groupe de Monsieur MENEL ne souhaitait pas voter ce rapport, il regrette que le détail des créances ne leur ait pas été communiqué et ajoute que dorénavant ce serait communiqué à l'ensemble de l'assemblée.

Monsieur MENEL souhaite préciser que son groupe ne vote pas contre le projet mais contre la méthode qui consiste à ne pas informer les élus, surtout s'ils sont dans l'opposition.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 4 votes contre. Il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoît BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre
Laurence DERMAGNE	Vote contre

Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

08 AFFAIRES SOCIALES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE GARCHES AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) DEPARTEMENTAL

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique que c'est un dispositif datant de 1990, que la Ville y a adhéré en 1992 et que depuis 2005 c'est le Conseil départemental qui en assure la gestion. Ce fonds permet aux personnes ou aux familles les plus en difficulté d'accéder au logement social, de pouvoir payer les dépôts de garantie, un certain nombre d'impayés, et également d'avoir un suivi social. Il ne s'agit donc pas uniquement de financer mais d'avoir également un accompagnement social qui est indispensable. Il explique d'autre part que ce dispositif est particulièrement efficace et qu'il l'est de plus en plus d'année en année. Le montant des aides financières que les Garchois ont pu obtenir dans le cadre de ce FSL s'élève à 48 600 € pour l'année 2022 pour 69 bénéficiaires. Pour mémoire, en 2021 ce montant était de 43 000 € pour 42 bénéficiaires. Il indique que la majeure partie de ces montants concerne maintenant des dettes de loyers et que pour la somme que met le Département et qui est objectivement sans limite en fonction des demandes, la contribution de la Ville est de 15 centimes par habitant, sur le nombre d'habitants de la commune au 01/01/2022. Ces 15 centimes engagent donc la Ville pour un montant de 2 850,25 € pour l'année 2023. Il précise que ce montant était de 2 775,97 € en 2022 pour un apport de 48 600 € pour les Garchois en difficulté.

Madame le Maire pense que tous les élus sont d'accord sur un tel rapport qui, malheureusement, démontre que le montant des aides accordées est en nette augmentation, ce qui signifie que la Ville a des habitants qui rencontrent de grandes difficultés et qui peuvent heureusement être accompagnés par le Département.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour

Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

09 URBANISME - AMENAGEMENT

DELIBERATION PORTANT PRISE D'ACTE DE L'ACTUALISATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique que le Droit de Prémption Urbain a été instauré à Garches en 1985 et qu'il a été renforcé par une délibération en 2017 instaurant un Droit de Prémption Urbain Renforcé sur l'ensemble des zones urbaines du POS. Ce DPU a été maintenu lors du passage du POS en PLU et il a paru nécessaire à la Ville, pour couvrir l'ensemble des zones urbaines du PLU qui ne correspondaient pas tout à fait à celles du POS, d'actualiser ce périmètre du PLU. Elle précise que c'est une compétence POLD et ajoute que lors du prochain Conseil de territoire de POLD une délibération entérinera cette actualisation du Droit de Prémption Urbain de la Ville. Elle précise que ce n'est pas un vote mais simplement une prise d'acte.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour

Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

10 URBANISME - AMENAGEMENT

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique que le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité avait été approuvé en juillet 2019 et qu'à l'époque il couvrait les quartiers du centre-ville et de la gare selon un périmètre défini. Dans ce périmètre sont ainsi préemptables les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux ou les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m². Compte tenu de l'évolution du tissu commercial sur Garches depuis 2019 et notamment l'émergence d'une nouvelle polarité commerciale au sein du futur centre commercial de la Verboise, il a paru nécessaire d'actualiser ce périmètre de sauvegarde. Elle précise qu'il y a également des polarités secondaires telles que celles formées sur le secteur de Buzenval, ou le long du boulevard Poincaré au niveau de la rue de Marnes, qui sont également à protéger. Le Conseil municipal a la possibilité de délimiter et de modifier, par une délibération motivée, un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de commerces ou de baux commerciaux sont soumises au droit de préemption. Elle indique qu'un plan en annexe formalise de façon très précise, parcelle par parcelle, les nouveaux périmètres qui concernent le secteur centre-ville, Grande Rue, secteur gare, et que sont rajoutés le secteur de la Verboise, notamment le nouveau centre commercial, le secteur Buzenval/Porte Jaune et le secteur boulevard Poincaré/rue de Marnes. Elle précise par ailleurs que la Ville a consulté la CCI et la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) puisqu'elle a l'obligation d'avoir leurs avis et qu'elle a reçu de la CCI et de la CMA courant mai deux réponses positives

sur cette extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité avec les nouveaux périmètres décrits ci-dessus.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoît BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

11 URBANISME - AMENAGEMENT

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) POUR L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE L'ILOT DE L'ABREUVOIR

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique que la Ville s'intéresse à la requalification de cet Îlot de l'Abreuvoir, situé entre le 2 et le 8 rue de l'Abreuvoir, depuis de nombreuses années. Dès 2016,

par une convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), la Ville a confié le soin d'acquérir les parcelles nécessaires au projet de requalification de cet ensemble bâti, pollué et partiellement en friche depuis la fermeture du commerce Franprix ainsi que de l'ancien magasin de décoration Cour Intérieure. Le site s'étend sur une emprise foncière de 1 469 m² répartis sur 4 parcelles différentes, sachant que l'EPFIF est déjà propriétaire de l'une d'entre elles qui est la plus importante puisqu'elle représente plus de la moitié de la surface concernée. Le projet en devenir prévoit la démolition de l'ensemble des bâtiments existants qui sont majoritairement vacants puisqu'il ne reste que sur 2 parcelles une activité commerciale, la 403 et la 846, et ce projet concerne surtout la dépollution du sous-sol et la reconstruction par la suite d'un ensemble mixte de logements et de commerces pour une surface de plancher d'environ 2 000 m² pour 25 logements, dont 30 logements sociaux. Ce projet est donc un projet d'intérêt public. Il s'agit tout d'abord de dépolluer le terrain. Dès 2018, une étude historique a mis en évidence l'existence d'une activité de teinturerie qui date de l'après-guerre au niveau du 6 rue de l'Abreuvoir. A la suite de cette première étude, des analyses complémentaires ont identifié une importante pollution de sol avec des solvants chlorés, des composés organiques halogénés volatils ayant pour source cette parcelle, mais malheureusement cela dépasse les limites de cette parcelle. Des prélèvements d'air ambiant ont également été réalisés auprès des riverains qui révèlent une concentration de solvants chlorés dans l'air. Toutefois, ces concentrations se sont avérées en-dessous du seuil critique d'action pris en charge par les services de l'État pour une mise en sécurité de l'environnement. Il reste bien évidemment une vigilance puisque cette parcelle fait l'objet, par les services de l'État, d'un secteur d'information sur les sols par l'État. Elle ajoute que le bâti est extrêmement dégradé et tout particulièrement sur le bien qui est la propriété de l'EPFIF. Les diagnostics ont mis en avant la présence d'amiante et de plomb avec des armatures corrodées et un délitement des matériaux présents comme les poutres en bois ou en acier. Il s'agit également de répondre à la nécessité de désimpermeabiliser une partie de cet îlot, actuellement entièrement bâti, en créant des espaces verts en cœur d'îlot et de répondre ainsi aux objectifs en termes de développement durable. Cela permet également de répondre aux objectifs en termes d'offre de logements et notamment de logements sociaux en centre-ville. Elle précise que la Ville sera attentive à une architecture qualitative et ambitieuse sur le plan environnemental avec des matériaux biosourcés et bas-carbone. L'architecture sera bien évidemment adaptée au site dans le respect des formes urbaines existantes et du quartier, et ceci sera complété par la création d'espaces commerciaux. D'autre part, elle indique que, depuis 2016, l'EPFIF a pu acquérir à l'amiable la parcelle AK 404 et a entrepris, en parallèle, des démarches auprès des propriétaires des 3 autres parcelles à acquérir. Elle précise que des négociations sont en cours pour la 846, celle où se situe le vétérinaire, et que ces négociations se passent plutôt bien et devraient aboutir. Par contre, les sollicitations n'ont pas permis d'aboutir pour les 2 autres parcelles, ce qui rend nécessaire le recours à une DUP afin de maîtriser l'ensemble du foncier. Elle tient à remercier l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce dossier qui est très complet, avec beaucoup d'illustrations, et qui permet de comprendre la nécessité d'agir sur cet îlot et également d'appréhender le cadre réglementaire de cette procédure. Elle explique ainsi que le droit de propriété en France est extrêmement protégé et que l'encadrement réglementaire est extrêmement important, d'autant que la Ville pose ce cadre avec une phase administrative qui se compose d'une enquête publique avec la désignation d'un commissaire-enquêteur, et en parallèle d'une enquête parcellaire. L'arrêté de déclaration d'utilité publique est ensuite pris par le Préfet suite au rapport motivé du commissaire-enquêteur, et un arrêté de cessibilité est également élaboré par le Préfet. La procédure d'expropriation comporte également dans un deuxième temps une phase judiciaire au cours de laquelle le juge prononce le transfert des propriétés et fixe le montant des indemnités à verser aux propriétaires concernés. Elle précise que le lancement de cette DUP n'empêche pas que les négociations puissent continuer en parallèle avec les propriétaires afin qu'elles puissent aboutir de façon amiable. Elle ajoute par ailleurs qu'il appartient à la Ville d'utiliser

les outils qui sont à sa disposition pour faire avancer ce projet de requalification urbaine. Enfin, elle précise que l'enquête parcellaire sera simple puisqu'il n'y a que 4 parcelles et que la Ville connaît les 4 propriétaires. Elle indique que ce projet est important pour la commune de Garches. La convention a été signée avec l'EPFIF en 2016 mais l'intérêt de la Ville sur cet Îlot de l'Abreuvoir remonte bien avant 2016 et il est donc temps d'utiliser les outils à la disposition de la Ville pour que ce projet puisse se réaliser dans les meilleures conditions.

Madame le Maire remercie Madame BODIN pour toutes ces précisions qui éclairent bien le dossier. Elle précise qu'il s'agit d'un gros dossier, notamment au niveau juridique. Elle ajoute qu'il faudra un certain temps pour parvenir au bout de cette procédure et que ce dossier a été lancé il y a de nombreuses années. Elle explique par ailleurs que l'EPFIF a investi 5 millions d'euros dans ce projet.

Madame SAVIN remercie Madame BODIN pour cette présentation très claire et exhaustive et ajoute que ce dossier était effectivement très précis. Elle indique que son groupe est pour cette requalification car c'est une zone centrale intéressante, proche de la mairie, sur laquelle il est possible de réaliser un très beau projet. Elle évoque la pollution historique dont la Ville malheureusement hérite, qui concerne le foncier en tant que tel et qui risque de migrer. Elle se demande si cette pollution a migré de l'autre côté de la rue, au niveau des immeubles. Elle demande également si la dépollution du site a déjà commencé et quelle en sera la durée, si un bureau d'études est nommé et si un plan de gestion est réalisé.

Madame le Maire répond que, grâce au Préfet de Région, la Ville a obtenu du fonds friches 2 millions d'euros pour cette dépollution. Elle indique que cette somme est très importante pour une dépollution telle que celle-ci mais ajoute que les services de l'État n'avaient pas été très vigilants puisque normalement ils auraient dû veiller à ce que la dépollution soit faite au moment où l'activité s'était arrêtée. D'autre part, elle explique à Madame SAVIN que pour intervenir il faut que l'aspect juridique et de propriété soit réglé.

Madame SAVIN ajoute que l'auteur de la pollution n'étant plus présent et solvable, c'est l'ADEME qui devrait donc intervenir.

Madame BODIN répond qu'en effet l'ADEME doit intervenir et précise par ailleurs que la Ville n'a pas pu débiter la dépollution car elle n'a pas réussi pour l'instant à contacter le propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve la source de pollution.

Madame SAVIN demande si c'est la parcelle acquise par l'EPFIF.

Madame BODIN répond non.

Madame SAVIN continue et explique d'autre part que les établissements publics fonciers font en général des portages, gèrent la dépollution et revendent ensuite le foncier aux collectivités ou à des acteurs privés pour faire des opérations de construction. Elle demande donc quel est le montage prévu ensuite.

Madame BODIN répond que c'est Grand Paris Aménagement qui prendra le relais dans le cadre de la requalification du centre-ville.

Madame SAVIN indique que l'EPFIF restera donc propriétaire de l'ensemble du foncier et effectuera la dépollution.

Madame BODIN approuve et ajoute qu'ensuite GPA prendra le relais.

Madame SAVIN demande si la Ville acquerra ensuite les fonciers dépollués par l'EPFIF.

Madame BODIN répond non.

Monsieur MENEL indique que son groupe est conscient de l'ancienneté de ce dossier qui est compliqué compte tenu de la pollution existant depuis longtemps. Il précise que son groupe était plutôt enclin à voter pour cette délibération mais que deux bémols vont quand même les amener vers l'abstention. Premièrement, son groupe est circonspect concernant la politique d'urbanisation de la Ville et, deuxièmement, la situation du vétérinaire n'étant pas réglée, son groupe ne peut pas voter pour.

Madame BODIN explique que la Ville est en négociation permanente avec le vétérinaire et que celui-ci est très à l'écoute. Elle précise que la Ville fait le maximum pour que cette négociation aboutisse car, en effet, il est essentiel de régler le problème du vétérinaire.

Madame le Maire ajoute que la Ville y travaille d'arrache-pied depuis plusieurs mois et indique qu'elle espère bien clôturer cette affaire dans les prochains mois.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 5 abstentions, pas de vote contre. Il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	S'abstient
Yves MENEL	S'abstient

Sylvie BOSSET	S'abstient
Laurence DERMAGNE	S'abstient
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	S'abstient

12 URBANISME - AMENAGEMENT

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA SURTAXE D'AMENAGEMENT DANS CERTAINES ZONES URBAINES DU TERRITOIRE ET INSTAURATION D'UNE EXONERATION FACULTATIVE POUR CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTIONS

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique que la taxe d'aménagement a été fixée au plafond de 5 % prévu par la loi et que la Ville s'est prononcée assez récemment en faveur de la conservation de 100 % de la part communale de la taxe d'aménagement. Elle précise que POLD aurait pu en récupérer une partie mais que la Ville a fait en sorte que l'ensemble du produit de cette taxe lui revienne. Le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté dans certains secteurs par une délibération motivée, si l'importance des constructions édifiées dans ces secteurs rend nécessaire la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain, pour renforcer l'attractivité des zones concernées et pour réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population, ou la création d'équipements publics généraux. Les travaux structurants réalisés par la Ville rendent nécessaires des augmentations du taux de la part communale de la taxe d'aménagement dans certains secteurs de la Ville puisque la loi l'y autorise. Il est donc proposé dans cette délibération le financement de la requalification des réseaux et des voiries dans certains secteurs, à savoir Porte Jaune/Petit Garches, centre-ville, Buzenval, et périmètre de l'Hôpital R. Poincaré. Au regard du programme des équipements publics rendus nécessaires par l'organisation de l'urbanisation de ces secteurs, et tenant compte du programme prévisionnel de construction, il est proposé l'instauration d'un taux majoré à 17 % de la taxe d'aménagement venant se substituer au taux général de 5 %. D'autre part, elle indique qu'il y a des exonérations et des abattements de plein droit, par exemple les constructions visant les logements sociaux, entre autres. Cependant, il est possible de prévoir certaines exonérations facultatives dévolues par la loi. Il est ainsi proposé dans le cadre de cette délibération que les abris de jardin et les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, puissent bénéficier d'une exonération de plein droit de cette taxe d'aménagement. Elle précise que la taxe actuelle rapporte environ 400 000 € à la Ville. Elle ajoute que ce taux est calculé à partir de la création de surfaces de plancher et que c'est l'article 1635 B du Code Général des Impôts qui propose un système de calcul. Si cette délibération est votée, celle-ci sera applicable au 1^{er} janvier 2024. Elle ajoute que l'intérêt pour la Ville est que cela peut lui rapporter un peu plus que 400 000 € et que cela pourrait peut-être dissuader quelques projets immobiliers, ce qui n'est pas négligeable.

Madame le Maire estime dommage que, pour tous ces projets immobiliers lancés avant 2019, même s'ils se sont réalisés ultérieurement, les élus de l'époque n'aient pas pensé à prendre cette

mesure qui aurait permis que les travaux rendus nécessaires par toutes ces constructions, et qui se déroulent aujourd'hui, puissent bénéficier d'une taxe d'aménagement légèrement plus élevée, ce qui aurait pu en décourager certains ou en tout cas aurait ramené des recettes supérieures à la Ville pour financer tous ces travaux de réseaux actuellement réalisés.

Madame BODIN ajoute que le mode de calcul correspond à une valeur au mètre carré publiée, à savoir l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Monsieur MENEL indique à Madame BODIN que son intervention très politique et politicienne le gêne un peu. Il précise à Madame le Maire qu'en 2019 elle était 2^{ème} adjoint, qu'il était lui-même 1^{er} adjoint, et qu'elle avait donc voté et avait connaissance de tous les sujets. Il ajoute que Madame BODIN était à cette époque adjointe en charge de l'urbanisme et qu'elle était donc également au courant de tous les sujets. Il précise en outre que Monsieur GAUTIER était maire de Garches et Président du comité de soutien de Madame BECART, et que Monsieur OLIVIERO était adjoint au maire.

Madame le Maire précise à Monsieur MENEL que c'est un simple regret.

Monsieur MENEL demande à Madame le Maire s'il peut aller au bout de son intervention.

Madame le Maire lui demande de ne pas s'énerver.

Monsieur MENEL lui répond que c'est bien elle qui a traité tout le monde d'abruti et non pas lui. Il continue et précise à Madame le Maire qu'elle aurait dû dire : « Mea-culpa, j'étais dans ceux qui ont fait des mauvais choix. » Il précise d'ailleurs qu'ils sont environ une dizaine au sein de cette assemblée à avoir éventuellement fait les mauvais choix. D'autre part, il est un peu inquiet car le rapport parle de constructions et d'équipements futurs. Il demande donc quels sont les constructions et les équipements futurs prévus afin que les élus du Conseil municipal ainsi que les Garchois ici présents en aient connaissance. Il remercie Madame le Maire pour son écoute et sa patience.

Madame le Maire répond que cela concerne essentiellement les travaux d'équipements publics et que c'est dans ces zones-là que sont prévus ces travaux-là, à savoir la requalification des rues et les réseaux.

Monsieur MENEL demande si ces équipements concernent des bâtiments ou de la voirie car il estime que les équipements concernent plutôt des bâtiments.

Madame le Maire répond que ce sont les voiries et les réseaux. Elle rappelle d'ailleurs à Monsieur MENEL que c'est lui-même qui était en charge de la voirie et des réseaux durant tout ce mandat-là.

Monsieur MENEL répond qu'il en est très fier avec Monsieur GAUTIER.

Madame le Maire lui précise qu'elle-même était en charge de la culture à cette époque-là.

Madame BOINET demande à Madame BODIN si cette augmentation de 5 à 17 % va impacter les promoteurs et les personnes physiques ou bien si c'est une répartition différente au sein des 100 %.

Madame BODIN explique que c'est bien une augmentation de la taxe d'aménagement qui va impacter tous les pétitionnaires d'autorisation d'urbanisme. Cependant, elle précise que ce n'est pas sur la totalité du territoire de la Ville mais uniquement dans certaines zones. Elle ajoute que la carte en annexe qui a été transmise aux élus fait apparaître ces zones. Elle précise d'autre part que cette possibilité d'augmenter cette taxe de façon assez subséquente ne pouvait pas être faite sur la totalité du territoire.

Madame BOINET précise qu'à la fin de la délibération il ne faut donc pas lire « *est majoré de 17 %* » mais « *est majoré à 17 %* ».

Madame le Maire approuve et remercie pour cette précision.

Monsieur CUIGNET indique ne pas être surpris de voir une hausse des impôts et des taxes pour les Garchois compte tenu que beaucoup de dépenses sont effectuées actuellement pour refaire des trottoirs et des ronds-points sur la Ville. Il demande d'une part si cette hausse de la taxe est temporaire, c'est-à-dire si elle monte à 17 % pour couvrir ces nouveaux aménagements et si elle redescendra ensuite à 5 %, ce qui est à espérer pour tous ceux qui s'installent et font des travaux sur Garches. D'autre part, il demande si la commune a prévu sur l'année d'augmenter d'autres taxes et impôts pour les Garchois.

Madame le Maire répond que la commune va attendre le débat sur les orientations budgétaires pour parler de ces points. Elle explique par ailleurs que la taxe foncière n'a pas été augmentée depuis 2019, ce qui n'est pas le cas de nombreuses villes voisines qui ont vu leur taxe foncière augmenter une fois, voire deux fois, ainsi que leur taxe sur les résidences secondaires.

Madame BODIN ajoute que cela ne concernera que les personnes qui sont bénéficiaires d'une autorisation d'urbanisme et seulement dans certains secteurs.

Madame le Maire précise qu'en effet c'est limité et que cela ne concerne pas tous les Garchois.

Madame SAVIN demande si, pour les abris de jardin, les serres, etc., il y avait jusqu'à présent une taxe d'aménagement de 5 %.

Madame BODIN répond oui et ajoute qu'ils seront exonérés.

Madame SAVIN remercie Madame le Maire d'avoir reporté le débat de politique générale à la prochaine séance. Elle souhaiterait, pour ce débat de politique générale, que les élus aient des documents et une visibilité sur les travaux à venir. Elle indique par exemple qu'elle ne savait pas, lorsqu'elle est arrivée, que la mairie était en travaux et que, en tant qu'élus, lorsque des personnes leur demandent ce qui se passe à la mairie ils sont incapables de leur fournir le moindre élément de réponse. Elle souhaitait donc faire cette incise afin d'expliquer que ce débat de politique générale ne sert pas seulement à avoir des échanges mais qu'il implique pour les élus de recevoir des documents en amont. Elle remercie Madame le Maire.

Madame le Maire répond que la municipalité va veiller à ce que les élus puissent être informés des éventuels travaux. Elle précise cependant qu'un dossier complet a été publié dans le dernier bulletin municipal concernant les travaux de voiries qui permet d'avoir une vraie visibilité sur les chantiers en cours et qui vont continuer. Elle précise que la Ville a malheureusement des réseaux très anciens, des voiries et des trottoirs très abimés, que les voitures roulent très vite et qu'il faut donc en profiter pour sécuriser tous les usagers. Elle indique qu'elle est bien consciente des embarras de Garches mais ajoute qu'une fois tous les travaux terminés les

Garchois seront certainement très satisfaits d'avoir une ville dont les rues auront été requalifiées et revégétalisées dans le cadre du développement durable. Elle ajoute que la commune réalise également la perméabilisation des sols car les revêtements, contrairement à ce qui avait été annoncé sur les réseaux par Monsieur MENEL, ne sont pas en béton mais en béton désactivé qui permet la perméabilisation des sols alors qu'auparavant il y avait des petits carrés en métal avec des brins d'herbes qui poussaient, ce qui n'était pas efficace.

Madame SAVIN souhaite que l'on ne se méprenne pas sur ses propos et précise qu'il ne s'agit pas de remettre en question les travaux mais de les comprendre et, le cas échéant, que son groupe les challenge, voire apporte son regard. Elle considère que son groupe n'a pas nécessairement un regard stupide et qu'il peut éventuellement apporter du positif. Elle explique que le débat de politique générale est dans cet esprit-là, à savoir informer sur ce qui est prévu pour les 12 prochains mois. Elle précise par ailleurs que son groupe regrette la piste cyclable de la rue du 19 janvier car ce n'est pas ce qu'il avait voté à l'époque, et qu'elle ne souhaite donc pas avoir à subir à l'avenir un nouvel événement de ce type. Elle évoque ensuite une réunion concernant le centre-ville à laquelle son groupe a participé et aimerait qu'ils en discutent en Conseil municipal. En effet, elle explique que lors de cette réunion une présentation a été faite mais qu'elle n'a pas eu l'impression qu'il était possible de faire des propositions. Elle a cru comprendre que le projet était repoussé en raison de problèmes éventuels de structure.

Madame le Maire tient à préciser, en ce qui concerne cette réunion publique sur le cœur de ville, que des ateliers se sont déroulés et que toutes les esquisses proposées ont pris en compte les demandes exprimées à cette occasion. Elle ajoute avoir été très préoccupée lorsqu'elle a appris que la dalle supportait 2 fois le poids autorisé. 20 centimètres de béton ont donc été rajoutés, et il a été demandé aux gros camions de ne plus circuler les jours de marché et de rester sur l'axe de la rue de l'Eglise. Elle ajoute que la Ville attend encore de connaître les préconisations du bureau d'études structures pour savoir comment avancer. Cependant, le calendrier ne permettait plus d'avancer car la Ville ne connaît pas les coûts, les préconisations mises en œuvre, ni comment rester dans un calendrier qui convienne également à la vie du centre-ville.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 4 abstentions, 2 votes contre. Il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour

Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote contre
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	S'abstient
Yves MENEL	S'abstient
Sylvie BOSSET	S'abstient
Laurence DERMAGNE	S'abstient
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote contre

13 URBANISME - AMENAGEMENT

DELIBERATION PORTANT INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PLACETTE SISE 165 GRANDE RUE

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique que cette placette était jusqu'à présent détenue par la copropriété qui se situe au même niveau. Dans le règlement de copropriété il avait été mentionné que cette placette devait être rétrocédée à la Ville, ce qui n'avait jamais été fait. La place a toujours été entretenue par les services techniques de la Ville et donc il est tout à fait possible d'en demander la rétrocession au regard des conditions fixées dans le règlement de copropriété. Elle explique qu'un géomètre s'est déplacé et a défini la parcelle qui constituera la placette, celle-ci va donc revenir dans le domaine public de la Ville. Il est donc demandé d'approuver la cession à titre gratuit, ce qui est important pour la Ville. Elle explique en outre qu'il fallait passer dans le domaine public puisqu'il y a un accès aux garages de la résidence et que, si cela passait dans le domaine privé de la Ville, il aurait fallu mettre en place une servitude de passage, cela simplifie donc grandement l'opération.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour

Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

14 ESPACE PUBLIC

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE GARCHES AU SIVU GARCHES/MARNES LA COQUETTE POUR L'ENTRETIEN DU PARKING DE LA GARE ET LES ABORDS A MARNES LA COQUETTE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique que cette délibération concerne le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour

Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

15 ESPACE PUBLIC

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONCESSION DE SERVICE DE TYPE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) RELATIVE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU MARCHE FORAIN DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique que cette délibération propose de conclure le travail initié en septembre 2022 visant à lancer le principe et les actions de consultation ad hoc pour la mise en place d'une concession de service de type délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du marché forain de la Ville. Il précise que le 24 mai dernier le rapport de notation a été communiqué aux élus.

Madame SAVIN indique qu'elle a suivi ces travaux avec intérêt et attention. Elle tient à remercier Christine RODRIGUEZ et Augustin BERGONZI pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé. Elle ajoute qu'il y a eu un consensus au sein de la commission, tous mouvements confondus, afin de mettre en avant l'agilité du nouvel acteur qui s'occupera du marché forain pour aller sur les circuits courts, sur le développement durable et sur la propreté. D'autre part, elle souhaite porter à l'attention des élus et de tous les Garchois que ce nouvel entrant est challengé et qu'il a fait beaucoup de promesses dans son dossier. Elle demande à ce que, au moindre écart ou dysfonctionnement constaté, les Garchois aient le réflexe, et que la

municipalité les invite à remonter auprès des services de la mairie le fait que le marché n'est pas propre, ou qu'il n'y a pas de tri sélectif, ou pas de circuit court.

Madame le Maire remercie Madame SAVIN car elle est consciente de la part que celle-ci a prise dans le fonctionnement de cette commission, ce qui montre bien que la municipalité agit en toute transparence et que tout peut se passer de la manière la plus constructive possible.

Monsieur MARI approuve les propos de Madame le Maire et explique que travailler et préparer est une action, délibérer en est une autre, et agir sur le terrain est également une bonne chose. Il ajoute qu'il préférerait que tous les élus au sein de cette assemblée participent à l'ensemble des étapes qu'il vient de citer.

Madame le Maire ajoute que la municipalité avait constaté une vraie défaillance sur de trop nombreux sujets et que le but était de challenger celui qui allait se voir confier ce marché. Elle précise que ce délégué a fait de belles promesses mais que la municipalité va veiller de façon très assidue au respect de tous ses engagements.

Monsieur MENEL indique que le marché de Garches est un élément important de la vie communale et surtout celui du samedi matin qui est un événement où beaucoup de personnes viennent, pas uniquement pour le marché, mais pour se rencontrer et animer les commerces aux alentours. Il remercie les sortants qui ont tout de même fait un travail de qualité depuis plusieurs années, en effet le marché s'est tenu très régulièrement, dans de bonnes conditions, et avec des animations qui plaisaient plutôt aux Garchois. Il souhaite la bienvenue au délégué entrant et indique, comme Madame le Maire vient de le dire, que la municipalité devra être très vigilante car il y a parfois de grosses différences entre ce qui est mis en œuvre et ce qui est stipulé dans les appels d'offres. Il estime que c'est important pour les Garchois, pour la vie locale, pour l'animation et pour le quotidien de la Ville et ajoute que le groupe Utile Pour Garches sera également très vigilant et qu'ils voteront pour cette délibération.

Madame le Maire rappelle que les risques sont complètement assumés par le délégué compte tenu que c'est une DSP.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour

Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

16 ESPACE PUBLIC

DELIBERATION PORTANT TRANSFERT DE COMPETENCES ET D'ADHESION AU SYNDICAT VELIB'

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique que cette délibération est dans la continuité des décisions prises en 2022 en Conseil municipal et qu'elle entre dans le cadre de la politique de mise en place de services ou d'infrastructures de mobilité douce dans la Ville. Cette délibération porte sur l'adhésion de la commune à la compétence Vélib'. Il rappelle que la Ville était membre du syndicat Autolib' qui a disparu et qu'elle a pris la décision, lors du dernier Conseil municipal, d'installer 4 stations Vélib'. Des travaux techniques ont donc été réalisés, notamment avec les services de Vélib', pour la mise en place de ces 4 stations qui seront situées au niveau du collège, de Buzenval, de l'hôpital Raymond-Poincaré, et de la gare. Un travail d'implantation technique est en cours. D'autre part, il explique qu'il faut adhérer au syndicat Vélib' pour pouvoir mettre en place ce dispositif sur Garches.

Madame SAVIN évoque le contrat d'adhésion avec Vélib' sur lequel la Ville n'a pas beaucoup de marge de discussion et de négociation.

Monsieur MARI confirme ces propos.

Madame SAVIN explique que la Région Ile-de-France propose des locations de vélos à domicile, ce qui évite de trouver une borne, et demande à Monsieur MARI s'il estime que Vélib' a toujours un avenir sur Garches. D'autre part, elle indique que la Ville avait prévu de réaliser un état des lieux de l'utilisation de Vélib' et se demande s'il est possible de sortir facilement de ce contrat avec Vélib' et sous quel délai.

Monsieur MARI répond que rien de ce type n'existe à Garches, que ce soit la proposition de Vélib' ou la proposition d'autres acteurs. Il explique que le choix de Vélib' est le choix de la continuité et que beaucoup de villes voisines ont fait le même choix, et que c'est également un choix d'ordre public puisque les vélos Vélib' doivent être restationnés sur les bornes contrairement à des vélos en location d'autres acteurs qui peuvent rester sur la voie publique à n'importe quel endroit. L'idée est donc de choisir une solution qui a rencontré un franc succès dans d'autres villes. Il ajoute d'autre part, en réponse à Madame SAVIN, que le vélo électrique reste quand même très onéreux malgré des aides régionales et départementales pour leur acquisition. Il indique en outre que ces dispositions de vélos partagés constituent quand même le contournement de la propriété pour aller vers la fonctionnalité. Il précise également que ces stations représentent un coût annuel pour la Ville mais que le coût de mise en place est largement couvert par des subventions de la Métropole. Par contre, il ne connaît pas le délai de sortie du contrat et s'il est possible de sortir de manière unilatérale ou si cela doit être motivé par un non-respect de paramètres de performance au sein de Vélib'. Il prend note de la question de Madame SAVIN.

Madame SAVIN précise qu'elle ne faisait pas référence à des aides à l'acquisition mais à de la location par la Région Ile-de-France via le nouveau dispositif Véligo.

Monsieur MARI estime que c'est un pas en avant pour les jeunes et pour la mobilité en général, et surtout pour des personnes qui ne sont pas dans la dynamique d'acquisition d'un matériel mais dans la dynamique d'utilisation d'un service. En ce qui concerne le planning, si cette délibération est votée, il explique que Vélib' s'est engagé à une installation des stations d'ici 8 mois.

Madame SAVIN demande à Monsieur MARI de bien vouloir lui communiquer les informations concernant les modalités de sortie du contrat.

Monsieur MARI a bien noté la demande de Madame SAVIN.

Madame DUMONT indique avoir bien compris le sens de la délibération mais demande la signification des termes : « la compétence optionnelle Vélib' ».

Monsieur MARI répond que la convention Autolib ne comportait pas l'option vélo mais simplement la partie Autolib. Il ajoute que la convention a été revalorisée puisque l'espace public qui était équipé pour Autolib a été transformé en stations de recharge pour tous les véhicules électriques. Par contre, il précise que la Ville n'avait pas signé cette convention vélo puisque c'est un syndicat où l'on choisit les options qui vont être utilisées et la Ville n'avait pas choisi le vélo jusque-là, c'est pour cette raison que c'est optionnel.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour

Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

17 SIVU GARCHES/MARNES LA COQUETTE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE GARCHES AU SIVU MARNES LA COQUETTE/GARCHES POUR L'ANNEE 2023

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique que cette délibération concerne le versement de la participation au SIVU d'un montant forfaitaire annuel puisque les Garchois peuvent aujourd'hui se garer au parking de la gare avec leur carte de stationnement de la Ville. Une partie de cette collecte du stationnement est donc donnée au SIVU puisque les Garchois qui se garent au SIVU avec l'abonnement garchois ne paient pas l'horodateur de stationnement. Il ajoute que cette participation est de 10 000 €, qu'elle est stable par rapport à l'année dernière et qu'elle fonctionne bien et permet l'équilibre des comptes du SIVU.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour

Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoît BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

18 CULTURE

DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS CULTURELLES DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur DEBAUVE.

En préambule, **Monsieur DEBAUVE** souhaite remercier Hélène BRUCE et les équipes, qui ont beaucoup travaillé sur ces règlements. Il explique que le premier règlement intérieur avait été voté en juin 2022 mais de façon succincte et qu'une actualisation a donc été réalisée. Il énumère les évolutions de ce règlement intérieur, à savoir l'organigramme, qui n'existait pas, et qui précise les rôles et les missions du personnel, la création des instances de décision et de concertation permettant de coordonner les actions pédagogiques des professeurs coordonnateurs de chacun des départements, la création du conseil d'établissement puisque c'est obligatoire pour les conservatoires classés, et enfin l'emploi du terme « droits d'inscription » et non plus du terme « frais ».

Madame le Maire ajoute que c'est un document permettant la création du conseil d'établissement qui est obligatoire et qui va prendre forme aujourd'hui. Elle précise que ce conseil d'établissement est un outil de pilotage important, qu'il est composé d'élus, des membres de la direction, des représentants du corps enseignant, des représentants de l'administration et des représentants des usagers. Cette instance va donc participer à un meilleur fonctionnement du conservatoire. Par ailleurs, elle indique que la directrice a veillé également à introduire plus de flexibilité dans les parcours offerts au sein du conservatoire, ce qui était très attendu par certaines familles gardoises.

Monsieur BURSTEIN indique qu'en commission il avait demandé s'il était possible, pour chaque règlement qui est modifié, d'avoir une petite fiche avec l'avant et l'après. Il lui a été répondu que cela lui serait communiqué, or il n'a toujours rien reçu. Il estime que ce serait utile afin de pouvoir analyser les différences entre l'ancien et le nouveau règlement.

Madame le Maire précise à Monsieur BURSTEIN que les rapports qui sont transmis pour participer à ces commissions donnent quand même des indications sur les évolutions. Elle est malgré tout consciente que cela oblige à fouiller dans l'ancien règlement.

Monsieur BURSTEIN ajoute que ce n'est pas la première fois qu'il le demande, qu'il n'est d'ailleurs pas le seul, et qu'il ne le reçoit jamais.

Madame le Maire comprend le mécontentement de Monsieur BURSTEIN. Elle indique qu'il devrait en effet recevoir ce qu'il demande et lui suggère de téléphoner soit à la directrice du conservatoire, soit au service des assemblées, afin de réitérer sa demande. Elle ajoute que la volonté de la municipalité n'est pas de faire de la rétention d'information. Elle précise ensuite que les services vont faire en sorte que les demandes soient honorées.

Madame SAVIN explique à Monsieur BURSTEIN que la création d'une fiche analytique comparant l'ancienne et la nouvelle version prend du temps pour les services. Elle se demande s'il ne serait pas plus simple que l'ancienne version soit travaillée sous Word en marques de révision. En effet, cela permet de voir ce qui est supprimé et ce qui est ajouté, c'est en rouge, c'est très simple à réaliser, on accepte les marques de révision et on obtient ensuite la version finale.

Madame le Maire indique que c'est en effet très simple à faire.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour

Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

19 CULTURE

DELIBERATION PORTANT CREATION DU REGLEMENT DES ETUDES DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur DEBAUVE.

Monsieur DEBAUVE explique que cette délibération concerne le règlement des études qui décrit le parcours pédagogique au sein de l'établissement. Il indique que l'idée était de simplifier la vie des Garchois et d'avoir plus de flexibilité au niveau du conservatoire. Il y a donc la création d'un cours pour les tout-petits et d'un cours d'éveil à la danse pour les grandes sections. En ce qui concerne le parcours de musique, il y a l'obligation de la pratique collective seulement à partir de la 3^{ème} année pour tout le monde, plus d'examen en 1^{er} cycle, ce sera remplacé par une commission d'orientation, deux parcours personnalisés sont créés : le soutien à la pratique collective destiné aux ados adultes, soit 30 minutes d'instrument par semaine plus la pratique collective, ce parcours dure 4 ans et est renouvelable une fois à partir du second cycle, le soutien aux apprentissages à partir de la 1^{ère} année : il est destiné aux élèves ayant des troubles d'apprentissage, c'est un enseignement sur mesure qui comprend des échanges avec les professeurs, les familles et les enfants. Et enfin le parcours danse, à savoir la création d'une classe de hip-hop pour les enfants à partir de 9 ans.

Madame le Maire ajoute que le coût de fonctionnement du conservatoire est assez élevé et que la Ville souhaite le préserver tout en ne chargeant pas trop ces frais de fonctionnement.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

20 EDUCATION - PETITE ENFANCE

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ET DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MUNICIPALES D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Mesdames BAQUET et PONY-VIGIER.

Madame BAQUET explique qu'il s'agit de mettre le règlement des services petite enfance en conformité réglementaire. Différents protocoles ont été annexés au règlement, notamment des protocoles de soins et de mesures en cas de situation d'urgence. Les horaires ont été modifiés et, en outre, la crèche Ramon a été rebaptisée la crèche Les Magnolias afin d'honorer sa réouverture après de longs mois de travaux. Elle ajoute que le règlement a été modifié puisque

toutes les crèches de Garches vont devenir des multi-accueils, et que le multi-accueil tel qu'il existe aujourd'hui va être physiquement fermé. Ceci va permettre d'avoir un meilleur accueil des familles puisque tous les enfants vont être répartis sur toutes les crèches et qu'ils vont pouvoir être accueillis dès l'âge de 3 mois au lieu de 15 mois auparavant.

Madame le Maire ajoute que Madame BAQUET aura l'occasion de préciser de quelle manière cette nouvelle organisation est un vrai plus en matière d'accueil, et à plus d'un titre.

Madame PONY-VIGIER souhaite faire un petit aparté et explique qu'elle était en commission avec Monsieur BURSTEIN, qu'elle avait bien entendu sa question mais qu'elle n'avait jamais promis qu'il aurait ce document pour la séance de ce soir. Elle ajoute qu'elle lui avait répondu qu'il fallait y réfléchir. D'autre part, en ce qui concerne le règlement sur les prestations périscolaires et extrascolaires, elle ne pense pas que la solution évoquée par Madame SAVIN soit la bonne, car, souvent, une phrase ou bien un mot par-ci par-là est modifié et cela lui paraît donc compliqué. Elle précise également qu'en commission elle a bien expliqué les modifications des règlements qui ont été faites. En ce qui concerne le règlement de la présente délibération, elle explique que certains articles ont été adaptés afin que les familles les comprennent mieux. D'autre part, elle indique que depuis le 1^{er} semestre de l'année scolaire 2022-2023 il y a eu un manque de personnel au niveau des équipes d'animation, en raison des difficultés de recrutement dans ce domaine d'activité, et que les normes d'encadrement ont été un peu compliquées à appliquer en permanence. Il est donc proposé sur ce nouveau règlement d'ouvrir l'accueil de loisirs aux enfants dont les deux parents travaillent et aux familles monoparentales qui travaillent. Elle ajoute cependant que l'idée n'est pas de totalement fermer l'accueil de loisirs aux autres familles qui seront bien sûr informées, via le portail familles, si des places se libèrent.

Madame SAVIN remercie Madame BAQUET pour son explication car beaucoup d'habitants de Garches pensaient que le multi-accueil était fermé alors qu'en réalité c'est une mesure bien plus positive.

Madame BAQUET comprend la réaction des habitants et précise qu'il y a quand même une fermeture mais que le service en lui-même est dispatché au sein de toutes les crèches.

Madame le Maire explique que le lieu est fermé, qu'il est organisé de manière différente et que le service rendu est le même.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoît BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour

Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

21 EDUCATION

DELIBERATION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'INSPECTION D'ACADEMIE RELATIVE A L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique que l'ENT est équivalent à l'espace de travail OZE ou PRONOTE qui est un espace destiné aux professeurs, aux familles et aux élèves. L'Education Nationale et les communes, conscientes des enjeux du numérique pour la réussite des élèves ont convenu de mettre en œuvre un plan de développement des usages du numérique à l'école. L'Académie et les collectivités signataires se fixent comme objectif le développement des usages du numérique éducatif et de l'espace numérique de travail ENT. Par le projet ENT, l'Académie s'engage sur le déploiement d'un ENT pour le premier degré, donc pour les écoles élémentaires, ce qui n'existait pas jusqu'à présent. Elle met à disposition une solution applicative et propose un accompagnement et une formation aux enseignants qui s'engagent sur ce projet. L'Académie assure en outre l'hébergement et l'assistance. La convention définit les principes et les modalités d'organisation, en les replaçant dans le cadre du déploiement de l'ENT pour les écoles et des objectifs fixés pour le développement du numérique dans l'enseignement. La solution applicative mise à disposition dans le cadre de l'ENT pour l'enseignement premier degré est personnalisée pour l'Académie et est évolutive.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 1 abstention, pas de vote contre. Il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	S'abstient

22 SPORT

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE GARCHES AU SIVU DU HARAS LUPIN

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GUERRA.

Monsieur GUERRA explique que le SIVU du Haras Lupin a pour objet l'aménagement des équipements sportifs et de loisirs des terrains dont il a la disposition sur la commune de Vaucresson. Il a besoin comme chaque année des améliorations quant à l'aménagement de la maintenance et également que la Ville participe à la gestion de l'ensemble. Il est donc demandé d'approuver le versement de cette aide d'un montant de 182 987,93 €.

Madame le Maire ajoute que le montant est identique à celui de l'année dernière et qu'il est calculé de la même manière, à savoir sur le critère des 2/3 - 1/3.

Monsieur BURSTEIN indique que son groupe va voter pour cette délibération mais qu'il a néanmoins un certain nombre d'interrogations. Concernant la garantie décennale, il indique que 2022 était la dernière année. Il explique qu'il y a de nombreux problèmes techniques sur ce bâtiment, notamment des problèmes d'étanchéité qui entraînent des inondations monstrueuses dans les sous-sols lorsqu'il pleut, il a même pu constater qu'un tableau électrique avait les pieds dans l'eau, ce qui est quand même dangereux. Par ailleurs, il indique qu'il y a eu des problèmes de sécurité dans les locaux du foot et du rugby, des problèmes de sécurisation générale du site avec des pénétrations de jeunes qui viennent faire la fête la nuit et qui laissent tous leurs déchets, et qu'il y a également quelques dépôts sauvages. Compte tenu que ce SIVU représente un coût important pour la Ville, il se demande s'il ne faudrait pas envisager une DSP.

Madame le Maire répond que c'est une possibilité mais n'est pas sûre qu'une DSP soit adaptée pour ce type de problème. Elle demande à Monsieur BURSTEIN ce que la DSP apporterait selon lui.

Monsieur BURSTEIN répond que cela entraînerait la responsabilité de la personne qui prend la DSP. Il précise qu'actuellement il y a des problèmes d'infrastructures et de bâtiments qui entraînent d'énormes frais et qu'il n'est pas possible de savoir qui doit les gérer. D'autre part, il y avait un problème de gestion pour lequel il fallait intervenir pendant la garantie décennale, mais ni Garches ni Vaucresson n'est intervenu. Les coûts de réparation vont donc être imputés à la Ville alors qu'ils auraient pu passer sur la décennale.

Madame le Maire répond que la Ville est en train de faire jouer la garantie décennale.

Monsieur BURSTEIN indique que cela fait 2 ans qu'il pose la question mais qu'il n'a jamais eu de réponse.

Madame le Maire ajoute que cette construction n'a pas été réalisée dans les règles de l'art. Elle indique qu'elle a visité ces locaux mais n'a jamais compris comment l'eau pouvait entrer dans le sous-sol de ce bâtiment. Toutefois, elle indique que le sujet n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant et précise qu'elle souhaiterait que les statuts de ce SIVU soient étudiés car ils reposent sur une règle qui n'a pas beaucoup de sens. Ainsi, en ce qui concerne les 2/3 - 1/3, elle estime que c'est en fonction de la fréquentation des sportifs de chaque ville qu'il faudrait évaluer les montants de la participation. Cependant, ceci serait moins favorable pour la ville de Vaucresson. Elle tient cependant à souligner que le SIVU est un magnifique équipement que les jeunes ont beaucoup de plaisir à fréquenter.

Monsieur MAIRE demande quelle est la répartition des sportifs. Il ajoute que son groupe est tout à fait favorable au maintien de cette mutualisation et de ces accords, même s'ils se posent des questions sur la manière dont ils ont été passés il y a une quinzaine d'années. D'autre part, il indique avoir eu des chiffres non-officiels de la part de la Ville de Vaucresson démontrant les 2/3 - 1/3.

Madame le Maire n'est pas d'accord et précise qu'elle n'a pas ces chiffres-là. Elle demande à Monsieur MAIRE de bien vouloir les lui communiquer.

Monsieur MAIRE répond qu'il n'a pas de réponse officielle et qu'elle n'est donc pas valable.

Monsieur LAUNAY indique que Madame GUYOT a voté pour toutes les délibérations jusqu'à présent, mais qu'elle vote contre la délibération présente. Il lit les propos de Madame GUYOT :

« Le montant est identique à celui de l'an dernier, or la répartition des coûts entre les deux communes devait être renégociée avec la Ville de Vaucresson pour correspondre à la fréquentation des installations, renégociation qui visiblement n'a pas eu lieu ou n'a pas abouti. L'an dernier, nous nous étions abstenus, nous votons cette fois-ci contre. »

Madame BODIN indique que Monsieur HERZOG vote également contre cette délibération.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 1 abstention, 2 votes contre. Il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Ne prend pas part au vote
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote contre
Philippe HERZOG	Vote contre
Nathalie BOINET	Ne prend pas part au vote
Agnès DUMONT	S'abstient

23 SPORTS

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L’AFFECTATION DES RECETTES DE L’ESPACE AQUAFORME A L’OCCASION DE LA JOURNEE DU TELETHON 2023

Madame le Maire demande d’approuver le reversement intégral des recettes de la piscine à l’AFM à l’occasion du TELETHON qui aura lieu début décembre 2023.

Monsieur MENEL demande s’il y aura d’autres manifestations pour ce TELETHON 2023.

Madame le Maire répond que la municipalité n’a pas encore arrêté le programme.

Monsieur MENEL ajoute que l’an passé il n’y avait pas eu beaucoup d’événements et pense que ce serait bien de faire un peu plus cette année.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d’abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l’unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour

Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Ne prend pas part au vote
Agnès DUMONT	Vote pour

24 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ASSOCIATION OSER 92

Madame le Maire donne la parole à Madame ALLANIC.

En préambule, **Madame ALLANIC** souhaite faire un point sur la dissolution la semaine dernière de l'association des commerçants cœur de Garches afin de rassurer l'opposition qui, d'après les réseaux sociaux, s'inquiète de cette nouvelle sans pour autant donner des solutions, comme d'habitude. Elle précise que les élus de la majorité et les services développement économique, avec en appui Madame GARREAU présente ce soir qui est nouvellement arrivée au sein de la mairie, travaillent à chercher un ou plusieurs repreneurs avec l'aide des commerçants. Monsieur MAGITTERI et elle-même tiennent à remercier Madame PETITPAS, Présidente de l'association jusqu'alors, pour son engagement, ses actions, et son dynamisme. Elle revient ensuite sur la présente délibération et explique que « Oser 92 » est une association à but non lucratif de la loi 1901, d'aide au retour à l'emploi pour les Cadres des Hauts-de-Seine, elle est animée par une trentaine de bénévoles et propose aux cadres se trouvant en mobilité de façon programmée ou brutale un accompagnement individuel par deux bénévoles expérimentés jusqu'au retour à l'emploi, et ce, par une formation intense sur deux semaines en groupe de 8 à 10 pairs. Elle précise que les actions de cette association ont obtenu des résultats très positifs puisque sur 171 cadres accompagnés en 2021 et 2022, 91 % ont retrouvé un emploi. La présente convention de partenariat avec l'association « Oser 92 » permettra à l'association de bénéficier de l'aide de la Ville dans l'organisation de ses réunions en mettant à disposition une salle de réunion située en mairie ou dans une structure relevant de la mairie pouvant contenir jusqu'à 40 personnes. Les services de la Mairie participeront également à la mise en relation de l'association avec d'autres services tels que l'espace de coworking La Place ou l'Antenne de Garches de la Mission locale Rives de Seine qui se situe au sein de la Mairie.

Monsieur MENEL tient à préciser que Madame ALLANIC est complètement hors-sujet et constate que Madame le Maire ne l'a pas réprimandée. Il indique à Madame ALLANIC que ses attaques gratuites ne servent à rien au sein du Conseil municipal. Il explique que son groupe est disponible pour trouver des solutions et ajoute qu'il souhaite être constructif contrairement à Madame ALLANIC.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour

Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Ne prend pas part au vote
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

25 COMMERCE DE PROXIMITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CHARTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DU COMMERCE DE PROXIMITE

Madame le Maire donne la parole à Madame ALLANIC.

Madame ALLANIC explique que, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville de Garches souhaite mettre en place des actions diverses, éducatives, participatives, en collaboration avec divers partenaires dans l'objectif de définir une démarche globale pouvant fédérer tous les acteurs pour lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire. Les commerçants et les restaurateurs y sont particulièrement sensibles et c'est avec eux notamment que cette charte s'établira. Elle précise qu'il y a un mois une réunion a eu lieu en ce sens avec eux et que tous étaient forces de proposition. Une prochaine réunion avec eux et avec les associations potentiellement partenaires se tiendra à la rentrée. D'autre part, elle explique que l'évolution législative donne aux collectivités territoriales une véritable opportunité pour devenir les premiers relais d'un nouveau droit à l'alimentation pour tous, fondé sur l'égalité devant l'assiette et le bien-manger. Cette charte, qui se trouve en annexe, se décline en une dizaine de points ayant vocation à une sensibilisation sur toutes les actions anti-gaspillage possibles. Elle énumère ensuite les deux principaux engagements à venir si la charte est adoptée, premièrement celui d'agir pour la valorisation des biodéchets avec notamment le compostage et la méthanisation, et deuxièmement l'engagement de favoriser les

circuits courts. Elle cite ainsi le Panier d'Albert qui est déjà en place et espère que d'autres associations seront créées.

Madame le Maire remercie Madame ALLANIC pour son engagement au service de cette cause.

Madame SAVIN demande comment va s'organiser la collecte des biodéchets compte tenu que ce sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024.

Madame BODIN explique que c'est POLD qui gère ce dossier. Elle précise que la Ville est assistée par un bureau d'études qui réalise actuellement des études et que différents scénarios se dessinent. La Ville de Garches ne souhaite pas mettre en place une nouvelle tournée de collecte pour les déchets bio car cela impliquerait des coûts élevés. Elle explique que les villes ont l'obligation de proposer mais n'ont pas une obligation de résultat, ce qui est assez étonnant. Elle indique que le souhait de la Ville est de continuer à faire de l'information et à inciter au compostage ceux qui peuvent le faire. Elle explique par ailleurs qu'il y aura des points de collecte dans la Ville où les habitants pourront venir déposer leurs déchets organiques.

Monsieur LAUNAY indique, à titre d'information, qu'une association garchoise, l'ASEVE, a récemment fait un sondage intéressant à ce sujet et qu'ils vont proposer à la municipalité de le lui restituer.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Ne prend pas part au vote
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Ne prend pas part au vote
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour

Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

26 SECURITE - PREVENTION

DELIBERATION PORTANT CREATION DE LA POLICE MUNICIPALE EN 2024

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BAS.

Monsieur BAS explique que, conformément aux engagements pris devant les habitants au cours de la campagne électorale, la municipalité fait du maintien de la sécurité et de la tranquillité publique, l'une de ses priorités. Elle s'est donc engagée dès 2020 dans la mise en œuvre d'un vrai programme d'actions pour la protection du cadre de vie des Garchois. Cela s'est traduit par le développement du Centre de Supervision Urbaine (CSU). Il s'en est suivi la signature d'une convention relative à la mise en place du dispositif « Participation Citoyenne ». Dans un deuxième temps, la création d'une direction de la sécurité et de la prévention, puis la constitution de la brigade de tranquillité publique, et enfin la création d'un Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance commun aux villes de Garches et de Vaucresson. La Police Municipale est donc l'aboutissement de cette politique, elle se développera, a priori, en deux étapes. Dans un premier temps, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création du service de Police Municipale qui devrait être mis en place début 2024. Et dans un second temps, il sera demandé au Conseil municipal, lors des discussions budgétaires, d'autoriser les recrutements nécessaires pour la création de cette Police Municipale. 02 28 44

Madame le Maire précise que, pendant les 3 premières années de ce mandat, la municipalité n'est pas restée sans rien faire en matière de prévention et de sécurité. En effet, elle a bâti un projet qui lui a permis de progresser et la présente délibération décrit les différentes étapes qui ont amené la municipalité à proposer au Conseil municipal la création de la Police Municipale. Elle ajoute que cela constitue le respect de l'engagement de campagne pris par la majorité, à savoir que la création de cette Police Municipale devait s'envisager uniquement dans le cadre d'une mutualisation au niveau des plannings afin que les agents des deux villes puissent travailler ensemble. Elle ajoute que les fiches de postes vont être lancées et qu'un certain nombre de process devront être mis en œuvre. D'autre part, la Ville devra prévoir les dépenses afférentes à cette Police Municipale qui n'étaient pas budgétées. Cependant, la Ville va d'ores et déjà engager la procédure car le recrutement des policiers nécessaires au fonctionnement de cette Police Municipale prend du temps, et notamment le recrutement du brigadier-chef que les textes imposent.

Monsieur MENEL indique qu'au début de la campagne municipale les propos de Madame BECART étaient très clairs, à savoir que la Police Municipale était soi-disant inutile et non-finançable. En ce qui concerne le recrutement, il aimerait savoir comment celui-ci va être mis en place. Il demande également si ce recrutement est lié aux ASVP et comment sera coordonné

entre la Directrice des Ressources Humaines et Monsieur ALDEGUER le recrutement des ASVP avec celui des policiers. D'autre part, il demande si la municipalité a déjà estimé le budget nécessaire pour la Police Municipale compte tenu qu'elle doit être mise en place début 2024.

Madame le Maire précise à Monsieur MENEL que ce n'est pas la Directrice des Ressources Humaines qui va lui répondre.

Monsieur MENEL pense avoir compris que certains ASVP auraient des vellétés de faire partie de la Police Municipale. Il indique à Madame le Maire qu'elle pourrait rendre un peu hommage à Utile Pour Garches.

Madame le Maire souhaite rétablir la vérité et indique qu'elle a effectivement dit au cours de la campagne que la Police Municipale telle que Monsieur MENEL l'avait présentée, à savoir avec un fonctionnement de 800 000 €, n'était pas supportable par le budget de la Ville de Garches, ce qui est encore plus vrai aujourd'hui car le contexte budgétaire est tendu en fonctionnement compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des fluides. En ce qui concerne la question de Monsieur MENEL sur le budget prévu pour la Police Municipale, elle laisse la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique que le budget est d'environ 400 000 € pour 5 à 6 agents. Il ajoute que le service de Police Municipale est différent du service des ASVP car ces derniers n'ont pas le même rôle ni les mêmes missions. En ce qui concerne les recrutements, il indique que la Ville va devoir engager rapidement le travail sur les fiches de postes qui pour l'instant n'ont pas encore été réalisées et ajoute que tout devrait rentrer dans l'ordre en fin d'année ou en début d'année prochaine.

Monsieur MENEL explique qu'en ajoutant le budget des ASVP on arrive à un total de 600 000 € à 700 000 €, donc proche des 800 000 €. D'autre part, il tient à préciser qu'il avait préconisé une montée en puissance et non pas directement 800 000 €.

Madame DUMONT note que la délibération mentionne le fait que la Police Municipale procède d'une montée en puissance de cette logique d'implication et qu'elle récapitule tout ce qui a déjà été fait : la vidéoprotection, le Centre de Supervision Urbaine, le dispositif participation citoyenne, et la brigade de surveillance de la voie publique avec augmentation des effectifs. Elle demande si cette montée en puissance signifie que tout ce qui a déjà été fait se révèle inefficace ou bien s'il y a vraiment une montée de la délinquance à Garches.

Monsieur BAS répond qu'il faut comprendre le terme « montée en puissance » comme une montée en puissance de l'ambition de politique de sécurité de la Ville. Il explique que la Ville est montée en puissance petit à petit, année après année, en fonction des budgets et des dispositifs qu'elle avait à sa disposition. Il ajoute que pour compléter le tout, la Ville met maintenant en place une brigade de Police Municipale et précise que la politique de sécurité comprend de nombreux dispositifs complémentaires les uns aux autres.

Madame DUMONT demande en outre si le fait qu'il y ait une Police Municipale va entraîner la suppression de la brigade de surveillance et des autres dispositifs.

Monsieur BAS explique que la Ville va conserver la plupart des dispositifs mis en place et devra ensuite examiner le scope du dispositif. Il ajoute que, de toute façon, la Ville aura toujours besoin d'agents pour verbaliser mais que la Police Municipale va accomplir d'autres missions.

Madame le Maire précise que la mission de la Police Municipale est totalement différente des missions de terrain et de proximité avec la population.

Madame DUMONT en déduit donc que la Ville n'est pas très satisfaite des caméras de surveillance.

Monsieur BAS répond que la Ville est au contraire très satisfaite et qu'elle continue à monter en puissance car c'est complémentaire.

Madame SAVIN a bien compris qu'aujourd'hui le Conseil municipal allait voter le principe de création et qu'ensuite, lors du débat budgétaire, une enveloppe budgétaire pour mettre en œuvre ce principe serait votée. Elle ajoute qu'il n'est donc pas à exclure que, selon ce qui sera présenté lors du débat budgétaire, son groupe vote contre en raison d'un coût qui leur semble trop important. Elle estime en effet que l'on peut tout à fait être d'accord sur le principe tout en estimant que Garches ne peut pas faire face à une telle dépense et donc voter contre.

Madame le Maire répond que les élus seront libres de voter en leur âme et conscience.

Madame SAVIN estime donc que la délibération, telle qu'elle est rédigée, n'est pas assez précise. En effet, elle souhaiterait qu'apparaisse cette possibilité, in fine, lors du débat budgétaire, qu'il n'y ait pas de Police Municipale parce que les finances de la Ville ne le permettent pas. Cette délibération mentionne que l'on approuve la création d'un service de Police Municipale, donc que l'on approuve le principe et non pas la création, elle souhaiterait donc que soit rajouté : « le principe de création d'une Police Municipale ». D'autre part, elle indique que la phrase : « autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette création » peut être lue comme un blanc-seing, à savoir qu'aujourd'hui on approuve la création et on permet à Madame le Maire d'embaucher et de faire ce qu'elle veut.

Madame le Maire répond que la délibération va être modifiée en ce sens.

Madame SAVIN s'étonne d'autre part que l'on demande aux élus d'approuver ce jour, donc le 9 juin 2023, le principe de création d'une Police Municipale alors que sa création a été annoncée en réunion publique en mars 2023.

Madame le Maire explique que la municipalité a pris la décision de porter à la connaissance des Garchois qu'elle était prête à créer une Police Municipale. Elle précise que la réunion publique étant consacrée à la sécurité, la municipalité en a profité pour annoncer que Vaucresson portait au Conseil municipal la création de sa Police Municipale, que la Ville de Garches allait en faire de même et que ce serait soumis au Conseil municipal.

Madame SAVIN répond à Madame le Maire que beaucoup de Garchois ne l'ont pas compris ainsi. En effet, lors de cette réunion publique du 9 mars, ce qui a été retenu par beaucoup de Garchois c'est que la Ville de Garches créait sa Police Municipale. Elle suggère donc, pour les prochaines réunions publiques, de prendre des précautions de langage et de bien indiquer que c'est une réflexion qui n'est pas aboutie et qui sera soumise à un vote en Conseil municipal.

Madame le Maire ne se souvient pas des termes exacts qu'elle a employés lors de cette réunion et ne comprend pas pourquoi les Garchois l'ont compris ainsi.

Madame SAVIN continue et indique que, sur le fond, son groupe est favorable au renforcement des mesures de sécurité, mais pas à n'importe quel prix et pas à tout prix. Elle précise d'une part qu'il faut que cette politique de répression soit couplée à une vraie politique de prévention. D'autre part, elle estime que ce principe de création de la Police Municipale doit être clairement cantonné dans un budget précis, c'est pourquoi elle rappelle que son groupe se réserve le droit de voter contre la création de la Police Municipale. En outre, elle demande si la Police Municipale aura des missions de sécurité publique ou des missions confiées par Madame le Maire, et si en cas de verbalisation Madame le Maire pourra faire sauter des contraventions et à quelle hauteur.

Madame le Maire précise qu'elle ne l'a jamais fait et ne voit pas pourquoi elle le ferait à l'avenir.

Madame SAVIN continue et demande sur quelle base se fera l'analyse de l'efficacité de la Police Municipale, s'il y aura un local situé à Garches avec un accueil pour les Garchois, et pourquoi il n'y a pas une Police Municipale commune avec Vaucresson. Enfin, elle souhaiterait savoir si aujourd'hui les élus votent le principe de création d'une Police Municipale dont les contours lui semblent un peu flous.

Monsieur BAS explique que les contours sont clairement établis par la loi et que la Ville reste donc dans un cadre très précis. Il précise que ce sont évidemment des missions de sécurité publique qui sont dévolues aux policiers municipaux, que ce ne sont pas les mêmes que celles des policiers nationaux, que ces missions viennent souvent en complément et permettent d'avoir sur place une première réponse de sécurité publique avant l'arrivée de la Police Nationale. Il ajoute que la Police Municipale a la possibilité de gérer certaines missions en toute autonomie, notamment la sécurité routière et d'autres types de verbalisation.

Madame SAVIN demande si ce sont donc des missions de sécurité publique.

Monsieur BAS explique qu'en effet ce sont des missions de sécurité publique, de prévention, d'îlotage, de proximité auprès des habitants, etc. Il ajoute que les ASVP sont extrêmement limités par la loi, que les policiers municipaux ont beaucoup plus de marge de manœuvre et qu'ils sont notamment armés. En matière de contravention, il indique que, comme c'est le cas aujourd'hui, des erreurs sur des contraventions peuvent être annulées, et quant aux contraventions de sécurité routière celles-ci sont envoyées directement à l'OPJ et ne dépendront donc pas de la Ville. D'autre part, en ce qui concerne l'analyse d'efficacité dont il est un peu prématuré de parler, il explique que dans le projet la Ville devra définir des indicateurs qui lui permettront d'identifier cette efficacité, le premier étant l'efficacité au quotidien, c'est-à-dire sur l'état 4001 la baisse des cambriolages, les atteintes aux biens, etc., et en définir d'autres propres à la Ville. Enfin, en ce qui concerne le local, il précise qu'il y aura bien un local situé à Garches, que la municipalité réfléchit pour l'instant au type de local et qu'elle pense potentiellement à celui de l'ancien poste de Police en centre-ville, à côté de la place du marché. La Ville devra donc conduire des études pour savoir si ce local convient.

Madame SAVIN précise que ses questions sont nécessaires car des débats ont eu lieu au sein de son groupe et ajoute que la décision n'est pas facile à prendre.

Monsieur BAS lui indique qu'elle ne doit pas hésiter à venir le voir en cas de questions.

Madame SAVIN indique que son groupe vote donc aujourd'hui le principe de création d'une Police Municipale et non la création, et précise expressément leur droit de voter contre la mise

en place de cette Police Municipale lors des discussions budgétaires, n'ayant à ce jour aucune indication sur le coût associé à ce service de Police Municipale.

Madame le Maire répond que la délibération ne peut pas prévoir cette disposition et que les élus doivent voter le principe mais que cela n'engage pas leur vote par la suite.

Madame SAVIN demande simplement à ce que ce soit stipulé dans les débats et dans l'explication de leur vote car elle ne voudrait pas qu'on reproche à son groupe de voter contre lors du vote budgétaire. Son groupe vote donc pour le principe mais se réserve le droit de voter contre lors du vote budgétaire.

Madame le Maire répond que ce sera précisé de façon très claire dans les débats.

Madame BOINET constate que les élus ne vont pas voter un principe mais vont voter la création du service et vont donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire répond que pour avoir des policiers municipaux au mois de janvier 2024, la Ville va devoir lancer des fiches de postes, etc.

Madame BOINET comprend bien mais explique que l'on ne parle pas d'un principe mais de la création de la Police Municipale que l'on approuve ou pas ici, et qu'ensuite ce sera réalisé. Elle estime qu'il n'y a pas à revenir en arrière sur un vote ultérieur sur le budget.

Madame SAVIN répond qu'elle a demandé, ce qui a d'ailleurs été acté, que la rédaction du vote soit modifiée, à savoir en stipulant que son groupe approuve le principe de création et en supprimant la phrase « autorise le Maire à signer tous les actes... » car cette phrase n'a pas lieu d'être. En effet, elle explique qu'une fois ce principe approuvé, la création d'une fiche de poste par les services ne nécessite pas l'autorisation de Madame le Maire. Elle précise qu'il faut donc supprimer la deuxième phrase et indiquer « approuve le principe de création d'une Police Municipale », ce qui permet d'être en phase avec le crantage, de répondre aux points, et d'éviter une quelconque ambiguïté.

Monsieur BAS estime que Madame SAVIN joue sur les mots.

Madame SAVIN n'est pas d'accord et ajoute qu'il est préférable d'être clair.

Monsieur BAS estime que principe ou création représentent la même chose et indique à Madame SAVIN que son groupe pourra ensuite voter lors du budget.

Madame SAVIN répond que cela rassure son groupe, que c'est conforme à l'esprit et qu'ils voteront dans ce sens-là. Elle a d'ailleurs entendu que c'était acté par Madame le Maire.

Madame le Maire demande à Monsieur BAS si cela lui convient.

Monsieur BAS répond que ce n'est pas lui qui décide mais que cela ne lui convient pas. En effet, il explique que la délibération concerne la création de la Police Municipale, que c'est ce qui a été annoncé par la municipalité et que c'est sur ce sujet qu'elle est en train de travailler.

Monsieur CUIGNET estime que pour pouvoir voter, il faut avoir un budget précis, connaître son fonctionnement, les horaires de travail et le temps passé sur le terrain.

Monsieur BAS répond que c'est différent et que ceci est un projet de service. Il explique qu'il s'agit là de porter la création d'un nouveau service, qu'ensuite les élus voteront ou pas le budget nécessaire à la réalisation de ce service, et que par la suite toutes les informations complémentaires concernant les modalités de fonctionnement seront communiquées.

Madame SAVIN demande à Monsieur BAS de ne pas tenter de passer en force car sinon il va obliger le groupe de Madame SAVIN à voter contre. Elle explique que le texte tel qu'il vient d'être présenté à l'oral et tel que Madame le Maire l'a expliqué, concerne le principe de création d'une Police Municipale et que s'il est écrit que son groupe approuve la création cela signifie que c'est acté et réalisé.

Monsieur BAS rappelle qu'il est écrit « délibération portant création de la Police Municipale de la Ville de Garches pour 2024 ».

Madame SAVIN relit la phrase suivante de la délibération : « dans un premier temps, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création de la Police Municipale », elle indique que soit il y a une erreur soit c'est un passage en force et auquel cas elle estime que c'est grave. Elle demande donc que soit écrit : « dans un premier temps, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de création de la Police Municipale. » En effet, si son groupe approuve aujourd'hui la création, la municipalité risque de dire que leur vote dans un second temps n'est d'aucune utilité puisque la création aura été actée.

Monsieur BAS n'est pas d'accord, il précise qu'il est simplement mentionné dans la délibération que dans un second temps les élus voteront le budget nécessaire au recrutement.

Madame SAVIN indique que si son groupe est contre le budget pour recruter cela implique bien qu'il n'y aura pas de mise en place de la Police Municipale.

Monsieur BAS lui répond que son groupe votera contre le budget.

Madame le Maire précise à Madame SAVIN que le fait de voter pour un principe ne rime à rien. Elle explique que le Conseil municipal de Vaucresson a voté une délibération portant création, que la Ville de Garches se met donc en route vers une Police Municipale et qu'elle va en créer une. Elle ajoute qu'elle approuve la suppression du deuxième corps de phrase mais précise que le Conseil municipal va voter la création d'une Police Municipale. Elle explique ensuite qu'au moment du vote du budget, le groupe de Madame SAVIN aura tout à fait le droit de dire qu'il était favorable à la création de la Police Municipale mais qu'au regard du budget qu'impose le fonctionnement de cette Police Municipale il vote contre. Si le groupe de Madame SAVIN estime que cette Police Municipale est nécessaire et qu'elle apporte quelque chose de positif à la Ville, il peut le voter, mais cela ne l'empêche pas ensuite de se retirer au moment du vote du budget. Elle demande à Madame SAVIN si son groupe est d'accord pour avoir une Police Municipale et s'il vote pour ou contre.

Madame BOINET précise que quelques personnes au sein de cette assemblée sont des juristes. Elle explique que si les élus votent pour cette délibération cela donne l'approbation de la création de la Police Municipale. Elle indique d'autre part que ce n'est pas une question de principe, que le principe serait une cloison transparente. Elle ajoute ensuite qu'il y aurait derrière des autorisations et un pouvoir donnés à Madame le Maire pour pouvoir déjà

commencer la mise en route de cette délibération. Elle explique par ailleurs qu'il n'est pas question de pouvoir revenir en arrière, que ce n'est pas possible car les choses seront actées.

Monsieur BAS souhaite préciser, afin d'être très clair, que c'est une délibération qui porte création de la Police Municipale, et que soit les élus votent pour, soit ils votent contre. Il ajoute que la délibération ne comporte pas de budget et que celui-ci sera communiqué lors du prochain Conseil.

Madame SAVIN s'adresse à Monsieur BAS et lui indique qu'il est dommage qu'il fasse un tel blocage. Elle explique que telle qu'elle était présentée à l'oral aujourd'hui cette délibération signifiait que la municipalité allait vers la création d'une Police Municipale et non pas qu'elle la créait dans l'immédiat, qu'elle définissait la fiche de poste qui n'existe pas aujourd'hui, et qu'une fois que cette fiche de poste serait définie le budget serait alors voté. Or, elle indique que son groupe est évidemment pour le fait d'aller vers une Police Municipale et d'amener plus de sécurité aux Garchois, mais pas à n'importe quel prix et pas sans connaître la fiche de poste. Donc, si la délibération est modifiée en indiquant que son groupe approuve le principe de création d'une Police Municipale et en enlevant le 2^{ème} paragraphe, son groupe votera pour, mais dans le cas contraire son groupe votera contre en raison de contours flous, ce qu'elle estime dommage.

Madame le Maire précise que le point 2 mentionne également le fait de solliciter des subventions pour financer la Police Municipale, subventions qui sont nombreuses. Elle demande donc à Madame SAVIN si son groupe vote pour ou contre ce point-là.

Madame SAVIN répond que Madame le Maire n'a jamais attendu le vote du Conseil municipal pour solliciter des subventions.

Madame le Maire explique qu'un dossier de subvention implique un temps d'instruction et qu'il doit ensuite être inscrit à des séances de délibération des collectivités concernées prêtes à verser des subventions.

Monsieur MENEL indique que ce dossier n'est pas très clair car il manque de préparation. La raison, selon lui, est que Madame le Maire a fait une annonce politique. En effet, les cambriolages ayant augmenté elle a organisé une réunion publique et, pour ne pas que des remarques acerbes lui soient adressées, a préféré devancer en annonçant qu'une Police Municipale allait être créée. Il précise que Madame le Maire s'est donc engagée oralement et moralement auprès des Garchois. En ce qui concerne le problème de budget, il estime que, compte tenu de l'ensemble des travaux en cours, la Ville de Garches a de l'argent. Il suggère donc, si ce dossier n'est pas prêt, de le repousser au mois de septembre. Il remercie Madame le Maire de lui avoir donné la parole.

Madame le Maire précise à Monsieur MENEL qu'il n'est pas maître des débats et lui répond qu'elle a bien entendu sa proposition mais qu'elle ne la retient pas. Elle lui rappelle qu'il confond le fonctionnement et les investissements, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Elle lui explique que les investissements en matière de voirie et le fonctionnement de la Police Municipale ne concernent pas le même budget. Elle demande à nouveau à Madame SAVIN si son groupe est d'accord ou pas pour créer cette Police Municipale, elle lui précise que cela ne les engage pas au moment du vote du budget mais que cela pourrait simplement engager leur parole.

Madame BODIN précise que Monsieur HERZOG lui a demandé de voter pour cette délibération.

Monsieur LAUNAY lit les commentaires de Madame GUYOT « *Cette création de la Police Municipale, après celle de la brigade de tranquillité publique, nous faisait craindre une explosion des dépenses de fonctionnement liées à la sécurité. La coopération avec la Ville de Vaucresson permet de limiter ces coûts. Nous avons bien conscience qu'avec la baisse des effectifs de la Police Nationale celle-ci ne peut plus être suffisamment présente sur le terrain, il n'est pas possible non plus de demander aux ASVP de la brigade de tranquillité publique, qui assurent une présence régulière auprès des Garchois, de faire face à toutes sortes de situations. Nous approuvons donc la création d'une Police Municipale à Garches.* »

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 8 votes contre. Il est adopté à majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoît BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote contre
Marc LAUNAY	Vote contre
Patricia SAVIN	Vote contre
Benoit CUIGNET	Vote contre
Caroline FACY	Vote contre
Roman JACQUEMONT	Vote contre
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre

27 SECURITE - PREVENTION

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2023-2026 (STSPD)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BAS.

Monsieur BAS explique que le principe d'un CLSPD commun entre les Villes de Garches et de Vaucresson avait été arrêté lors d'une délibération le 1^{er} décembre 2021. Au titre des prérogatives de ce dernier figure notamment l'élaboration d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Il précise que c'est le nouveau nom des contrats locaux de sécurité. Cette stratégie territoriale fixe pour l'ensemble des partenaires, des institutions, et des parties prenantes, toutes les modalités d'actions en faveur de la sécurité, de la prévention de la délinquance, de la radicalisation et de l'aide aux victimes sur le territoire commun Garches Vaucresson. Elle constitue le programme d'action du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2023-2026. Sur la base du diagnostic local de sécurité réalisé de manière partagée et inter-partenaire dans le cadre du CLSPD, la stratégie comprend 3 axes prioritaires qui ont été chacun déclinés en 10 fiches actions, ces axes sont en fait des groupes de travail qui réunissent les services concernés, les services de l'État, les services municipaux, et les associations. Le premier axe est celui de la prévention précoce des jeunes, des familles, et la prévention auprès des écoles, ce premier axe comprend 3 fiches actions. Le deuxième axe est la prévention en direction des personnes vulnérables, l'aide aux victimes, et la lutte contre la récidive, cet axe comprend également 3 fiches actions. Et le troisième axe est le renforcement de la sécurité et de la tranquillité publique, il comprend 4 fiches actions dont celle qui préconise la création de la Police Municipale à Garches et à Vaucresson. Il est donc demandé d'autoriser la signature de cette Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance qui sera signée lors de l'assemblée plénière du CLSPD qui aurait dû avoir lieu au mois de juin mais qui a été reportée a priori en septembre à la demande du Préfet.

Monsieur BURSTEIN indique que son groupe votera pour cette délibération. D'autre part, il réitère sa demande d'avoir un siège au CLSPD, comme il l'a déjà demandé à Monsieur BAS en commission. Il cite l'exemple de Ville-d'Avray où l'opposition a un siège, ce qui n'est pas le cas à Garches malgré le fait qu'il y a des spécialistes du sujet.

Madame le Maire précise que la Ville a un spécialiste, à savoir Monsieur BAS.

Monsieur BURSTEIN répond à Madame le Maire qu'il y a également un spécialiste dans l'opposition qui demande un siège depuis le début.

Monsieur BAS explique à Monsieur BURSTEIN, comme il l'a déjà fait en commission, qu'il n'y est absolument pas opposé et ajoute que dans beaucoup de villes il n'y a pas de siège pour l'opposition. Il précise que la Ville est dans le cadre d'un CLSPD commun, mutualisé, où il y a énormément de partenaires, ce qui double le nombre d'adjoints, d'élus, etc., et que lors de la mise en place du CLSPD, pour être plus efficace, il avait été décidé de réduire le nombre de personnes autour de la table. Il ajoute que maintenant les groupes de travail se sont réunis, qu'une stratégie va être mise en œuvre, et qu'il ne voit aucun inconvénient à ce qu'il y ait des sièges pour l'opposition. Il précise toutefois qu'il faut prendre la décision avec la Ville de Vaucresson et indique qu'il peut tout à fait le proposer.

Monsieur LAUNAY lit les propos de Madame GUYOT : « *En avril 2023, la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la commune d'Issy-les-Moulineaux, pour la période 2023-2026, a présenté en Conseil départemental un document de 72 pages. A Garches, depuis plusieurs années, nous demandons à être informés des travaux du CLSPD et à y être associés. En vain. Cette délibération ne contient que des idées très générales, sans détailler les modes d'actions, les priorités et les moyens mis en œuvre. Qu'est-ce qui est prévu pour les jeunes exposés à la délinquance alors qu'il n'y a plus d'éducateurs de rue, pour les femmes victimes de violences conjugales, quels seront les acteurs impliqués pour améliorer la tranquillité publique, que contiennent les fiches d'actions. Rien n'est précisé, nous ne pouvons voter sur une communication aussi insuffisante, nous votons contre cette délibération.* »

Madame BODIN précise que Monsieur HERZOG lui a également demandé de voter contre cette délibération.

Madame FACY indique que son groupe souhaite également que soit vraiment engagée une politique de prévention dans la Ville. Cela suppose une vision, un plan d'action concret, l'évaluation des ressources nécessaires, et le budget associé pour le mettre en œuvre à Garches. Elle explique que de nombreuses études, source d'information des Nations-Unies et de l'OMS, démontrent que la prévention est une des mesures les plus rentables pour faire face aux conséquences socio-économiques de conduites à risques. 1 € investi dans la prévention notamment des addictions et de la prévention routière permet une économie d'au moins 10 € et cela peut même monter jusqu'à 40 €. Pour repère également, les journées du Parlement et le plan de prévention en santé cosigné par le sénateur Xavier Iacovelli, avec un point d'attention sur la santé comportementale, l'éducation en santé, et la prévention des risques et des conduites à risques, pour protéger les mineurs et les vulnérables. Cette délibération ne proposant ni plan, ni moyens concrets, son groupe s'abstiendra.

Monsieur BAS précise que cette délibération ne comprend pas de moyens puisque c'est juste une délibération qui demande autorisation de signature de cette stratégie, et qu'une fois que la stratégie sera signée, elle sera évidemment communiquée avec le détail de toutes les fiches actions. Il ajoute que c'est simplement le résultat des groupes de travail et que sur les 3 axes, 2 sont très fortement orientés vers la prévention. D'autre part, le nombre de partenaires étant limité, il est donc nécessaire de prioriser, ce qui constitue le travail du CLSPD.

Madame FACY indique que son groupe souhaiterait également être associé et ajoute qu'il est difficile de voter pour une stratégie sans avoir de visibilité.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 8 abstentions, 2 votes contre. Il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour

Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	S'abstient
Marc LAUNAY	S'abstient
Patricia SAVIN	S'abstient
Benoit CUIGNET	S'abstient
Caroline FACY	S'abstient
Roman JACQUEMONT	S'abstient
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote contre
Philippe HERZOG	Vote contre
Nathalie BOINET	S'abstient
Agnès DUMONT	S'abstient

Monsieur BAS indique qu'il a une déclaration à faire concernant la sécurité. Il lit sa déclaration à destination du Conseil municipal : *« Chers collègues, je souhaite m'exprimer ce soir devant vous, au sein de notre Conseil municipal, lieu de la démocratie locale. La justice ayant été saisie par plusieurs agents municipaux, je ne m'exprimerai pas sur les plaintes en cours. Néanmoins, en tant que maire-adjoint délégué à la prévention et à la sécurité, je suis personnellement responsable du respect de la légalité dans tous les champs qui concernent ma délégation, et suis tenu de signaler obligatoirement tout manquement pouvant constituer un délit au Procureur de la République. A ce titre, je souhaite informer l'assemblée que j'ai effectué ce matin, au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale, un signalement à Monsieur le Procureur de la République pour des faits susceptibles de constituer un délit au titre de l'article L254-1 du Code de la sécurité intérieure. J'ai en effet constaté une utilisation suspecte d'images vidéo au sein de notre CSU. Il apparaît que des recherches, relectures et extractions d'images et de vidéos ont été effectuées sans justification d'incident ou de réquisition judiciaire par des agents du CSU, dans le seul but de tracer les déplacements du chef de service prévention sécurité et de la Directrice du service du personnel, et vraisemblablement s'en servir contre eux. Ayant la responsabilité du CSU et étant garant du bon fonctionnement dans le respect de la loi et de ses finalités légales, j'avais obligation de porter ces infractions présumées à la connaissance de Monsieur le Procureur de la République, la manifestation de la vérité étant toujours la moins mauvaise des solutions. Par cet acte mûrement réfléchi, j'espère sincèrement pouvoir contribuer à un retour à un fonctionnement normal et apaisé dans la gestion de notre Ville. »*

Madame le Maire est surprise par la déclaration de Monsieur BAS qui ne l'avait pas tenue informée de cet incident. Elle indique que cette affaire est effectivement très complexe et qu'il

faut être prudent et prendre le temps de la réflexion. Elle évoque un autre sujet qui peut également faire l'objet de l'article 40 mais dont elle ne souhaite pas faire état au sein de cette assemblée. Elle estime dommage qu'ils n'aient pas pu discuter de cet incident auparavant.

28 LOGEMENT SOCIAL

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT A LA VILLE DE GARCHES POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS (3 PLUS, 3 PLAI, 2 PLS) PAR LA SA HLM IMMOBILIERE 3F DANS L'OPERATION SISE 88 BD RAYMOND POINCARE A GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERSPIEREN.

Monsieur VERSPIEREN explique que cette demande de garantie porte sur un montant de 1 247 000 € et que le prêt est contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue d'acquérir 8 logements. La durée d'amortissement est fixée à 60 ans. La contrepartie de cette garantie permettra à la Ville de bénéficier d'un droit de réservation sur 2 logements jusqu'en 2088. Il précise ensuite quelques règles relatives aux garanties d'emprunt qui sont formées avec les bailleurs sociaux, à savoir que ces garanties exercées par essence par des bailleurs sociaux exerçant une mission de service public ne sont pas soumises aux règles rigides des garanties d'emprunt qu'une ville peut accorder à des opérateurs économiques. Dans une réponse du ministère de l'économie et des finances du 15 novembre 2018 à une question au gouvernement formulée par le Sénat au sujet de la fiabilité des garanties financières, ce dernier exprimait clairement que l'analyse de soutenabilité financière d'une collectivité n'intègre pas les garanties d'emprunt au profit de bailleurs sociaux pour la construction et la rénovation de logements sociaux. Autrement dit, ces garanties d'emprunt ne rentrent pas dans le calcul de ratios de sécurité pour l'octroi de ces garanties d'emprunt.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour

Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

29 ESPACE PUBLIC

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERSPIEREN.

Monsieur VERSPIEREN explique que cette garantie d'emprunt permet à la Ville d'avoir des droits de réservation sur deux appartements, spécifiquement un T2 et un T3 situés boulevard Raymond Poincaré.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour

Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

Madame le Maire indique que cette séance se termine par deux questions orales. La première question est posée par Monsieur MENEL. La deuxième question a été reçue hors délai, cependant elle précise qu'elle va quand même autoriser Monsieur LAUNAY et Madame SAVIN à la poser.

Question orale du groupe Utile Pour Garches.

Monsieur MENEL lit la question orale :

Madame Le Maire, Chers Collègues,

Nous nous adressons à vous, Madame BECART, pour respecter le protocole de séance, mais cette question est aussi dirigée vers votre Maire-adjoint en charge du Personnel communal compte tenu de la responsabilité qui est la sienne pour garantir aux agents de bonnes conditions de travail au sein de la mairie.

Nous revenons, en effet, sur un dossier qui nous tient à cœur.

Après les nombreuses interventions du groupe UPG qui vous alertaient sur le malaise du personnel municipal, la courageuse intervention de Madame BOINET et ses propos lors de sa démission auraient dû vous inciter à agir. Votre nouvelle adjointe en charge de cette délégation, avec ses qualités professionnelles d'avocate, d'experte en droit public et de déontologue aurait dû se saisir sans délai de ce dossier.

Déjà à l'époque, les faits étaient graves en révélant des présomptions de harcèlement, de mise au placard, de mails à toute heure du jour et de la nuit y compris pendant les week-ends, de départs encouragés sous couvert de mutations, de mise à l'écart y compris de chefs de service qui ne plaisaient plus ou ne montraient pas une suffisante dévotion au pouvoir.

D'un trait de parole, vous avez refusé d'entendre ces signalements en préférant vous réfugier dans le déni d'une réalité toujours visible et qui prend maintenant une ampleur judiciaire. Nous nous souviendrons d'ailleurs de vos propos en prétextant que tout va bien puisqu'il n'y a pas de plaintes d'agents et qu'il s'agit d'attaques politiciennes à votre rencontre.

Quelle ignorance ! Pourquoi nier avec autant d'entêtement le calvaire vécu par ces agents plongés dans une souffrance en devenant des « indésirables » en mairie de Garches ? Ni votre DGS, ni vous-même, ni votre Maire-adjoint (dans la caution d'un silence pesant), ne semblent mesurer la douleur que vous causez.

Nous l'avons dit et répété : il ne s'agit pas de politique. Il s'agit de la santé des personnels et quelles que soient les raisons qui vous motivent, tous les moyens ne peuvent être mis en œuvre pour atteindre vos fins.

La presse s'est fait largement l'écho de ces soupçons de harcèlement et Monsieur le Procureur de la République de Nanterre en a été informé. Les faits étaient déjà graves car ils dénonçaient une gestion des agents suivant un système autocratique fondé sur la peur et la soumission à la cheffe.

Les évènements dont nous avons eu connaissance tout récemment sont d'une ampleur encore plus forte avec le dépôt de plaintes judiciaires par un cadre municipal contre votre DGS. La portée de cette action est sans précédent en mairie de Garches.

D'autres pourraient se faire jour et l'enquête de police permettra de connaître la réalité et laissera chacun s'exprimer avec la confiance nécessaire. Il revient à la justice de faire son travail et de décider la suite qui devra être réservée à cette plainte en nous gardant bien de toute interprétation.

Comme vous l'aurez noté, nous nous en sommes tenus aux faits, ce qui nous conduit à vous poser notre question :

- *Faites-vous toujours confiance, ainsi que votre majorité, à la DGS dans sa manière de gérer le Personnel, et envisagez-vous enfin de lancer un audit indépendant en y associant les minorités dans un souci de transparence ?*

Nous vous remercions de votre réponse.

Question orale du groupe Garches Ensemble

Monsieur LAUNAY précise que son groupe a deux interventions qui sont complémentaires et qui traitent toutes les deux d'un sujet qui a déjà été évoqué, à savoir le climat social au sein de la mairie.

Madame le Maire précise à Monsieur LAUNAY qu'elle attend qu'il lise sa question.

Monsieur LAUNAY répond qu'il va le faire et précise qu'il lisait simplement le titre.

Madame le Maire, chers collègues,

Notre question écrite concerne le climat social et la gestion du personnel, selon deux axes distincts et complémentaires.

Concernant le climat social au sein de la Mairie, face à diverses expressions d'incompréhensions, de malaises, voire de souffrances, nous avons souligné à de multiples reprises (lors de 3 conseils municipaux, ainsi qu'en commissions spécialisées ou lors d'échanges informels) la nécessité, pour la Mairie, de se doter d'un outil de suivi et d'amélioration du climat social en faisant appel à un cabinet spécialisé.

Il y a un peu plus d'un an, nous demandions ainsi la constitution d'une commission spéciale composée des élus de toutes tendances pour sélectionner ce cabinet et suivre les modalités de mise en œuvre. Nous avons également adressé à l'élue en charge des ressources humaines, ainsi qu'à la Directrice générale des services et au Directeur des ressources humaines, les coordonnées d'une société spécialisée, comme il en existe tant d'autres, qui aurait pu apporter son aide, en toute indépendance.

Aujourd'hui, de très nombreuses entreprises et collectivités se dotent de ce type d'outils. Il s'agit en l'occurrence de mieux mesurer les ressentis du personnel, leurs préoccupations, insatisfactions ou incompréhensions, de restituer ces éléments au personnel, d'échanger avec lui sur les voies d'amélioration, et de mettre en place les plans d'action continue.

Nos alertes et propositions ont été, comme on le sait, toutes rejetées. L'argument était : « tout ne va pas si mal, pas de quoi s'inquiéter, il s'agit de rumeurs infondées ou de volontés de dénigrement et de déstabilisation ».

Les faits récents (courrier d'un représentant du personnel à propos des ASVP ayant signé collectivement un courrier évoquant leur malaise ; propos d'un autre représentant du personnel à la suite d'une décision concernant le multi accueil ; ou encore plainte portée à notre connaissance par un chef de service à l'encontre de la Directrice générale des services) montrent à l'évidence l'intérêt qu'il y aurait eu de se doter d'un tel outil de suivi et d'amélioration du climat social.

Vous noterez que nous nous gardons bien de défendre ou d'accuser telle ou telle personne. Ce n'est ni notre rôle ni notre volonté. En revanche, il est maintenant URGENT de réagir afin qu'un meilleur climat social règne au sein du personnel.

En conclusion, nous demandons - de nouveau et pour la 4ème fois - de façon insistante :

- La mise en place par un cabinet spécialisé indépendant d'un outil de suivi et d'amélioration du climat social au sein de la Mairie*
- La constitution d'une commission ad hoc au sein du Conseil municipal, composée d'élus de chaque groupe, pour choisir le cabinet spécialisé indépendant et suivre les modalités d'application de l'outil de suivi et d'amélioration du climat social.*

Madame SAVIN lit la suite de la question orale :

Concernant la ou les plaintes pour harcèlement moral, de façon spécifique, nous demandons la réunion des instances de concertation avec les représentants du personnel et les élus concernés, en l'occurrence la Commission sociale technique et la Formation spécialisée, afin de diligenter une enquête interne.

Cette enquête devra être conduite par un intervenant ou cabinet extérieur spécialisé sur le sujet du harcèlement avec compte-rendu au Conseil municipal.

Madame le Maire répond, dans un premier temps, qu'il n'est pas inutile de rappeler au groupe Utile Pour Garches que le dépôt d'une plainte, simple au demeurant - elle précise qu'il n'y a pas de chose judiciaire comme Monsieur MENEL le laisse entendre - ne fait pas de l'auteur présumé un coupable, ni du plaignant une victime désignée. Elle précise cependant que l'occasion est peut-être un peu trop belle pour Monsieur MENEL de voir ranimé ce sujet qu'il a entretenu en vain dans le passé. Même s'il le nie, elle indique que Monsieur MENEL en a toujours fait un sujet non pas politique, mais plutôt de basse politique. Elle pense que rien ne l'arrêtera jamais dans sa volonté de porter atteinte à l'action de Madame le Maire au sein de la Ville, ne manquant pas de convoquer la presse, de se fonder sur des lettres anonymes, et d'écrire au Procureur même si celui-ci n'a pas jugé utile d'y donner suite, ce que Monsieur MENEL se garde bien de préciser. Elle lui indique qu'il faut laisser faire la justice et lui demande donc de ne pas se poser en justicier. En réponse à la question de Monsieur MENEL, elle répond qu'elle garde sa confiance en la DGS en attendant que la justice passe. En ce qui concerne la santé des agents de la Ville qui semble tant préoccuper Monsieur MENEL, elle s'étonne néanmoins qu'il n'évoque pas dans sa question la saisine des syndicats au cours des 15 derniers jours par des agents de 2 services en souffrance avec leur hiérarchie, et précise d'ailleurs que la DGS n'est en rien concernée. Et parce que la santé des agents de la Ville est au cœur des préoccupations de la municipalité, contrairement à ce que Monsieur MENEL peut en penser, elle a réuni de toute urgence la formation spécialisée pour l'un de ces services et ajoute qu'elle aura sans doute à le faire dans les prochains jours pour le second. Elle note qu'à la différence de la question orale d'Utile Pour Garches, celle du groupe Renaissance est plus prudente, mesurée, et elle remercie Patricia et Marc de garder cette distance et cette hauteur de vue qui est de mise s'agissant d'un sujet d'une telle gravité. Concernant la demande de réunion de la formation

spécialisée pour diriger une enquête sur le harcèlement moral - elle précise bien qu'il n'y a qu'un seul harcèlement moral - elle tient à expliquer que l'agent a exclu lui-même le recours à cette voie en faisant le choix du dépôt de plainte, contrairement aux autres agents en RPS. Elle termine en indiquant que la Ville s'est attachée les conseils d'un avocat afin de la défendre dans cette affaire qui porte atteinte à l'image de Garches, à la majorité, et à l'ensemble des agents municipaux qu'elle tient ici encore à remercier pour leur investissement au service des Garchois dans le climat qui leur est imposé, mais encore pour le soutien qu'ils ont été nombreux à lui manifester dans ces circonstances. Elle précise qu'un certain nombre, qui sont présents ce soir, ont écrit à la municipalité pour lui manifester leur soutien dans la situation traversée actuellement. Enfin, elle annonce aux élus que, sur les conseils de cet avocat, elle a missionné un cabinet spécialisé en RPS, le cabinet Voltaire bien connu sur la place de Paris, pour conduire un audit du personnel qui pourra commencer dès la semaine prochaine, et ce, avant même de recevoir la question de Madame SAVIN. Elle ajoute que, bien entendu, les conclusions de cet audit et ses éventuelles préconisations seront communiquées aux élus.

Madame le Maire lève la séance. Elle invite les élus à prendre connaissance des délibérations et des DIA affichées sur le tableau et ajoute qu'il manque encore quelques signatures. Elle souhaite à tous les élus de bonnes vacances et un bel été.

La séance est levée à 21h47.

Le secrétaire
Bruno GUERRA